

PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ÈRE} RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE MAROCO-ESPAGNOLE DE COOPÉRATION

1.- INTRODUCTION

Conformément aux termes de la Convention de Partenariat Stratégique en matière de Développement et de Coopération Culturelle, Éducative et Sportive, signée à Rabat le 3 octobre 2012, notamment l'article 26, la première réunion de la Commission Mixte de Coopération Maroco-Espagnole s'est tenue, le 16 juin 2014, à Rabat, Royaume du Maroc, sous la présidence de M. Salaheddine Mezouar, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, et M. José Manuel García-Margallo y Marfil, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Royaume d'Espagne.

La liste complète des participants des deux délégations figure à l'Annexe I de ce procès-verbal.

Les deux parties se sont félicitées de l'excellence des relations et de l'amitié et de la coopération entre le Maroc et l'Espagne, consacrées dans le Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération, signé à Rabat le 4 juillet 1991.

Les deux Chefs de Délégation se sont particulièrement réjouis des résultats significatifs enregistrés depuis la tenue de la dernière Réunion de Haut Niveau, à Rabat le 3 octobre 2012, qui a permis d'établir les grandes orientations de la politique commune de coopération. Tel que prévu dans l'article 26 de la Convention, la Commission Mixte de Coopération doit se réunir avant la tenue de la prochaine Réunion de Haut Niveau.

Les deux parties ont passé en revue le document Cadre de Partenariat Pays avec le Royaume du Maroc pour les années 2014-2016 et convenu de travailler ensemble pour sa réalisation dans les meilleures conditions.

2.- PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Ayant fait le bilan des activités de coopération mises en œuvre depuis 2012, les deux parties se sont félicitées de la réalisation des différents projets arrêtés lors de la Réunion de Haut Niveau et réalisés en partenariat avec les différents ministères, établissements publics et organisations de la société civile.

La partie marocaine a rappelé les objectifs des stratégies sectorielles qui s'inscrivent dans le cadre du programme gouvernemental ainsi que son engagement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD) en 2015.

La partie espagnole a, de son côté, souligné sa détermination à mettre en œuvre les politiques générales de coopération du Gouvernement espagnol contenues dans le IV^{ème} Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2013-2016, approuvé par le Conseil des Ministres du 21 décembre 2012 ; ce Plan Directeur constitue l'élément de base d'un modèle commun et partagé, repris dans le Pacte d'État de lutte contre la pauvreté qui a été approuvé par tous les partis politiques présents au Parlement et par le Conseil de Coopération.

La partie espagnole a rappelé que l'objectif ultime de la Coopération Espagnole (CE) est de contribuer au développement humain, à la réduction de la pauvreté et au plein exercice des droits, et ce en conformité avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), le Programme d'Action d'Accra (2008), et l'Alliance de Busan (2011) et le Code de conduite de l'Union Européenne sur la division du travail dans le domaine de la politique de développement (2007).

La partie espagnole a rappelé que dans le IV^{ème} Plan Directeur (2013-2016), le Royaume du Maroc est considéré comme « pays d'association » (pays prioritaire) en raison de sa position de partenaire au développement, ainsi que de la présence traditionnelle et de la capacité institutionnelle déployée par la CE.

Le processus de formulation du Cadre de Partenariat Pays (CPP) est le fruit d'un travail réalisé conjointement entre les deux pays avec la participation des représentants des départements ministériels, de l'administration territoriale et locale, des institutions parlementaires, de la société civile et du secteur privé.

Le CPP s'adresse à un grand nombre d'acteurs ayant un impact potentiel sur le développement. Il s'articule autour d'une démarche participative et inclusive et, en outre, vise à renforcer la coordination entre les acteurs de la CE.

Le document CPP Maroc-Espagne, dont la synthèse est intégrée à ce procès-verbal de la Commission Mixte (Annexe 2), vise l'application des principes d'appropriation, d'alignement et d'harmonisation avec les politiques publiques ainsi que les processus de développement locaux, de gestion axée sur les résultats de développement et de responsabilité mutuelle.

Prenant en compte la mise en œuvre de la réalisation des objectifs de réformes définis par le Gouvernement marocain et des OMD, l'intervention de la CE s'articulera sur les axes suivants :

- **1. Consolidation du processus démocratique et l'État de Droit.**

Pour soutenir le processus de développement et de consolidation des avancées introduites par la nouvelle Constitution marocaine, la CE au Maroc, poursuivra, dans le cadre du Programme MASSAR, le travail amorcé dans le domaine de la consolidation du processus démocratique et de l'État de Droit, tel que défini dans le programme du gouvernement 2012-2016, qui aspire à : "La consolidation de l'État de Droit, de la régionalisation avancée et de la bonne gouvernance en assurant la dignité, les droits, les libertés et la sécurité sur la base d'une véritable citoyenneté".

- **2. Encouragement des opportunités économiques:** Croissance économique inclusive et durable.

Partant de son expérience significative dans ce domaine, la CE continuera à s'engager durant les trois prochaines années à renforcer les secteurs productifs, à favoriser la création d'emplois et les opportunités d'affaires ainsi qu'à promouvoir le développement du tissu économique local à travers l'appui aux politiques publiques, l'accès des Petites et Moyenne Entreprises à la technologie, et la promotion de l'Économie sociale et solidaire.

La coopération espagnole s'engage également à identifier d'éventuels partenariats public-privé avec les entreprises espagnoles présentes au Maroc.

- **3. Promotion des systèmes de cohésion sociale en mettant l'accent sur les services sociaux de base**

La CE contribuera à la mise en œuvre des Stratégies Nationales dans les domaines de la Santé et de l'Éducation, particulièrement en matière de santé de base, maternelle et infantile; ainsi qu'en matière d'Éducation Non Formelle et de Formation Professionnelle (notamment « par compétences »).

Les activités de coopération sous l'égide de la présente Commission Mixte seront mises en œuvre à travers:

- La Coopération bilatérale, exécutée avec les fonds espagnols (dons et prêts) provenant de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID) et des différents Ministères et Administrations Territoriales (Gouvernements régionaux et municipalités) espagnols, directement;
- La Coopération à travers les organisations non gouvernementales;
- La Coopération multilatérale, par le biais d'organismes internationaux.

3.- COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE

Les deux parties se sont réjouies de la qualité de la coopération éducative et culturelle entre les institutions responsables des deux pays, notamment en ce qui concerne la promotion de la langue espagnole au Maroc ainsi que de l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine en Espagne.

Les deux parties expriment leur détermination de poursuivre leurs efforts pour la promotion de la langue espagnole dans le système éducatif marocain à travers la signature d'un Accord portant sur la mise en place d'une section de baccalauréat marocain international –option espagnole pour l'année 2014-2015.

La partie espagnole remercie la partie marocaine pour les démarches entreprises en vue de la mise à disposition de locaux qui serviront d'annexe de l'école espagnole à Rabat. A cet égard, les deux parties conviennent de l'achèvement, dans les meilleurs délais, des négociations en cours, en vue de la signature d'un mémorandum à ce sujet.

4- ZONES PRIORITAIRES DE COOPÉRATION

Les deux parties ont convenu des zones prioritaires d'intervention suivantes:

- La région Tanger-Tétouan;
- La région Taza-Alhoceima-Taounate;
- La région de l'Oriental;
- La région du Grand Casablanca;
- Les provinces côtières de la région Souss-Massa-Draa.

5.- CONSIDÉRATIONS FINALES

Les deux parties ont relevé la convergence entre les objectifs de développement du gouvernement du Maroc et les priorités du IV^{ème} Plan Directeur de la CE et se sont félicitées du choix des secteurs d'interventions arrêtés d'un commun accord.

Également, en application de l'article 5 de la Convention de Partenariat Stratégique en matière de Développement et prenant en compte l'engagement du Maroc pour une coopération sud-sud efficace et agissante, les deux parties se sont engagées à élaborer une coopération tripartite, pour la réalisation de programmes de développement dans des pays de l'Afrique subsaharienne, partant d'un Plan d'action à établir avec l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

Les deux délégations ont également signalé la nécessité d'améliorer l'efficacité de la coopération via un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'aide public au développement dont les résultats seront accessibles aux citoyens. Le CPP Maroc-Espagne fera l'objet d'une évaluation finale qui sera réalisée par un organisme indépendant choisi conjointement.

La partie marocaine s'est engagée à renforcer les mécanismes de coordination entre les différents acteurs de coopération.

Les deux Chefs de Délégation, d'un commun accord, ont signé le présent procès-verbal, établi à Rabat, le 16 juin 2014, en quatre exemplaires, deux en espagnol et deux en français, les deux versions faisant également foi.

Pour le Royaume d'Espagne


M. José Manuel García-Margallo y Marfil
Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération

Pour le Royaume du Maroc


M. Salaheddine Mezouar
Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération

ANNEXES:

- Annexe 1: Liste des participants
- Annexe 2: Document de Synthèse « Cadre de Partenariat Pays».
- Annexe 3: Cadre des Résultats de Développement.

ANNEXE 1

Délégation marocaine

M. SALAHEDDINE MEZOUAR, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération.

M. Abdeljalil SAUBRY, Ambassadeur, Directeur des Affaires Européennes MAEC.

M. Karim MEDREK, Directeur de la Diplomatie Publique et Acteurs non Etatiques MAEC.

Mme Lamia RADJ, Directeur de la Coopération et de l'Action Culturelles. MAEC.

Mme Bouchra TAOUFIK: Directrice de la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, MAESS.

M. OUJOUR Hssain, Directeur de l'Education Non Formelle; MENFP.

M. BOUSSIF Hassan. Chef Division. Direction du Budget. MEF.

M. Farid AOULOHAJ, Chef de Division de l'Europe Méditerranéenne, Direction des Affaires Européennes MAEC ;

Mme Hanane SAADI, Direction de la Coopération et de l'Action Culturelles MAEC ;

M Mohammed IFRIQUINE, Chef de Division -Direction de la Diplomatie Publique et des Acteurs non Etatiques. MAEC.

M. Youssef JAAFAR, chargé de mission auprès du Wali Directeur Général des Collectivités Locales. Ministère de l'Intérieur.

Mme AMGHAR Ikhlas, Chef de Division MEF.

M. Amine ENNABLI, Magistrat, Chef de la Division de la coopération Administrative et technique Direction des études, de la Coopération et de la Modernisation. Min. Justice.

Mme Nassiba FASSI FIHRI, Chef de Division de la Coopération. Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion.

Mme Ibtissam KAIFOUF, Chef de la Division de la Coopération et des Partenariats. MICIEN.

M. Youcef FADIL, Chef de la Division des Plateformes Technologiques, de la Recherche et Développement et des clusters. MICIEN.

Hassan AGHZER Chef de la Division des Projets et de l'Evaluation -Direction de l'Education Non Formelle.

M. Zouhir MARJANE: Chef de Division- MAESS.

Mme Souad LYAZIDI, Chef de la Division de la Coopération et du Partenariat. Département de la Formation Professionnelle. MENFP.

M. Boubker ELBERGUI, Chef de Service de la Coopération Bilatérale.

M. Abdellah ADLAOUI, Entraide Nationale

M. Imad ABSAOUI, Desk Espagne. Direction des Affaires Européennes. MAEC.

M. Imad FATHI, Service Espagne Portugal. Direction des Affaires Européennes MAEC.

Délégation espagnole

JOSÉ MANUEL GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération

JOSÉ DE CARVAJAL SALIDO, Ambassadeur d'Espagne au Maroc.

ALBERTO VIRELLA GOMES, Directeur de Coopération avec l'Afrique et l'Asie de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement, AECID / MAEC.

MANUEL GÓMEZ-ACEBO, Directeur Général pour le Maghreb, l'Afrique, la Méditerranée et le Proche Orient. MAEC

MARÍA CLAVER, Directrice Général de Media et Diplomatie Publique. MAEC

JOSÉ LUIS LOZANO GARCÍA. Conseiller Politique de l'Ambassade d'Espagne. MAEC

MARÍA DEL MAR FERNÁNDEZ-PALACIOS CARMONA, Conseillère Culturelle de l'Ambassade d'Espagne. MAEC

LUIS FRANCISCO DE JORGE MESAS, Conseiller de Coopération Juridique et Magistrat de Liaison de l'Ambassade. Ministère de la Justice.

MIGUEL JOSÉ ZURITA BECERRIL, Conseiller d'Éducation de l'Ambassade. Ministère de l'Éducation.

PERE NAVARRO OLIVELLA, Conseiller d'Emploi et de la Sécurité Sociale de l'Ambassade. Ministère de l'Emploi et la Sécurité Sociale.

MOISÉS PÉREZ RUIZ, Conseiller Commercial de l'Ambassade. Ministère de l'Économie.

GUILLERMO ARTOLACHIPI ESTEBAN, Conseiller d'Agriculture de l'Ambassade. Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

EVA DEL HOYO BARBOLLA, Chef de Section d'Efficacité de l'Aide au Développement et de la Cohérence des Politiques du Secrétariat Général de Coopération Internationale au Développement, SGCID / MAEC.

VICENTE ORTEGA CÁMARA, Coordinateur Général par intérim de la Coopération Espagnole au Maroc. AECID

ISABEL FAJARDO LÓPEZ, Responsable de Programmes Éducation/Santé de la Coopération Espagnole au Maroc. AECID

MERCEDES NAVARRO LÓPEZ-CHICHERI, Responsable de Programmes Gouvernance de la Coopération Espagnole au Maroc. AECID.

TISCAR ORTEGA. Responsable Projets. Coopération Espagnole au Maroc. AECID.

RAFAEL SÁNCHEZ. Responsable Projets. Coopération Espagnole au Maroc. AECID.

MOSTAFA LOUAKFAOUI RAOUI, Coordinateur de l'Agence Andalouse de Coopération Internationale (AACID) au Maroc.

JOSÉ GONZÁLEZ DE CHAVES CABRERA, Responsable des projets du Gouvernement des Îles Canaries à l'Ambassade.

ANNEXE 2



DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT-PAYS

MAROC-ESPAGNE

INDEX

Tableau d'Acronymes	2
1. ANALYSE	3
Appropriation démocratique	3
Alignement. Qualité du dialogue politique avec le pays partenaire :	5
Utilisation des systèmes nationaux	8
Harmonisation entre les bailleurs de fonds	9
Forums d'harmonisation nationaux et régionaux actuels	10
Programmes régionaux	11
Avantages comparatifs	12
2. DÉCISIONS STRATÉGIQUES	13
Orientations stratégiques de concentration.	13
Programmation conjointe avec d'autres bailleurs de fonds.	21
Coopération déléguée.	21
Coopération multilatérale.	21
Coopération financière.	22
Aide programmatique.	22
Cadre de partenariat	24
3. STRATÉGIE D'ASSOCIATION	25
Ressources	25
Engagements en matière d'Efficacité.	27
Cohérence de politiques.	27
Système de Suivi et Évaluation: Responsabilité mutuelle	28
ANNEXE 3	29
CADRE DE RESULTATS DE DÉVELOPPEMENT	29

Tableau d'Acronymes

ACRÓNIMOS		ACRONYMES	
AACID	Agencia Andaluza de Cooperación Internacional	AACID	Agence Andalouse de Coopération Internationale
AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo	AECID	Agence Espagnole de Coopération Espagnole au Développement
AFD	Agencia Francesa de Desarrollo	AFD	Agence Française de Développement
AMCI	Agencia Marroquí de Cooperación Internacional	AMCI	Agence Marocaine de Coopération Internationale
AOD	Ayuda Oficial al Desarrollo	APD	Aide Publique au Développement
AP	Ayuda Programática	AP	Appui Budgétaire
APPD	Alianzas Público Privadas para el Desarrollo	PPPD	Partenariats Publics Privés pour le Développement
BEI	Banco Europeo de Inversiones	BEI	Banque Européenne d'Investissements
BM	Banco Mundial	BM	Banque Mondiale
CAD	Comité Ayuda al Desarrollo	CAD	Comité d'Aide au Développement
CCAA	Comunidades Autónomas	CCAA	Communautés Autonomes
CE	Cooperación Española	CE	Coopération Espagnole
CEPES	Confederación Empresarial Española de Economía Social	CEPES	Confédération Entrepreneuriale Espagnole d'Economie Sociale
COMDH	Coordinadora Magrebí de Derechos Humanos	COMDH	Coordination Maghrébine des Droits humains
DDHH	Derechos Humanos	DDHH	Droits Humains
DGCL	Dirección General de Colectividades Locales	DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DUE	Delegación de la Unión Europea	DUE	Délégation de l'Union Européenne
EELL	Entidades Locales	EELL	Entités Locales
EEMM	Estados Miembros (UE)	EEMM	Etats Membres (UE)
EN	Entraide Nationale	EN	Entraide Nationale
FCSAI	Fundación Española para la Cooperación Internacional, Salud y Política Social	FCSAI	Fondation Espagnole pour la Coopération Internationale, la Santé et la Politique Sociale
FIEM	Fondo para la Internacionalización de la Empresa	FIEM	Fonds pour l'Internationalisation de l'Entreprise
FONPRODE	Fondo para la Promoción del Desarrollo	FONPRODE	Fonds pour la Promotion du Développement
MAP	Marco de Asociación País	CPP	Cadre de Partenariat Pays
MEF	Ministerio de Economía y Finanzas	MEF	Ministère Économie et Finances
OCDE	Organización para la Cooperación y el Desarrollo Económicos	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODM	Objetivos del Milenio	ODM	Objectifs du Millénaire
OIT	Organización Internacional del Trabajo	OIT	Organisation Mondiale du Travail
ONUDI	Organización de las Naciones Unidas para el Desarrollo Industrial	ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OSC	Organizaciones de la Sociedad Civil	OSC	Organisations de la Société Civile
PO	Programación Operativa (CE)	PO	Programmation Opérationnelle (CE)
POCTEFEX	Programa de Cooperación Transfronteriza España-Fronteras Exteriores	POCTEFEX	Programme de Coopération Transfrontalière Espagne-Frontières Extérieures
PYME	Pequeña y Mediana Empresa	PME	Petite et Moyenne Entreprise
RRHH	Recursos Humanos	RRHH	Ressources Humaines
SIG	Sistema de Información Geográfica	SIG	Système d'Information Géographique
SPE	Subvención de Política Exterior	SPE	Subvention de Politique Extérieure
UPM	Unión por el Mediterráneo	UPM	Union pour la Méditerranée

1. ANALYSE

Appropriation démocratique

Au cours de la dernière décennie, le Maroc a lancé d'importantes réformes macro-économiques et structurelles pour maintenir et accroître sa croissance économique et accélérer l'amélioration de ses indicateurs de développement humain. Grâce à ces mesures, le Maroc est aujourd'hui un pays à revenu moyen, dont le PIB a enregistré ces dernières années une croissance considérable, soit un taux de croissance annuelle de 4,7% entre 2000 et 2009. En 2011, ce chiffre a atteint 4,9%, ce qui représente un PIB par habitant de 4.196 US\$. Le revenu brut par habitant a progressé à un rythme de plus de 4%. Cette amélioration a bénéficié à toutes les classes sociales, mais surtout aux classes les plus modestes et défavorisées, de sorte que le taux de pauvreté est passé de 16% en 1998 à 9% en 2007 (Rapport 2012- UNDAF Nations-Unies Maroc).

Il convient également de souligner que le Maroc se trouve depuis 2011 dans un processus de réformes politiques visant à approfondir la démocratisation de la vie publique. Une nouvelle constitution a été adoptée par référendum le 1er juillet 2011 et, après le traitement de nouvelles lois sur les réformes politiques requises par le nouveau texte constitutionnel, les dernières élections législatives ont eu lieu le 25 novembre 2011.

En dépit de ces progrès, le Maroc possède un indice de développement humain (IDH) bas ; il occupait en effet, dans le classement de l'IDH élaboré par le PNUD, le 130^e rang en 2012 sur 187 pays (ce qui suppose un recul notable vu qu'il occupait le 123^e rang en 2006). Son taux d'alphabétisation chez les plus de 10 ans (atteignant 72%) et son taux de mortalité maternelle (112 décès pour 100 000 naissances vivantes), plus élevé chez les femmes en milieu rural, sont particulièrement alarmants. Les inégalités internes et les poches de pauvreté – situées dans les zones rurales et les quartiers périurbains des principales villes - et le chômage de ses jeunes figurent parmi ses problèmes les plus critiques.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est devenue une priorité pour le Maroc, qui s'est concrétisée par une série de stratégies nationales qui avaient démarré avec la première phase de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) lancée par le Roi Mohammed VI en 2005 et actuellement à sa deuxième phase.

Le gouvernement marocain, conscient des besoins existants, a entrepris diverses réformes¹ qui fixent son calendrier et affichent une ferme volonté politique de changement et d'appropriation de son processus de développement. Dans ce sens, il convient également de relever que le montant total de l'Aide publique au développement, APD, reçue par le Maroc s'élevait à 912 millions de dollars en 2009 (OCDE 2011), ce qui représente 1% du PIB du pays et reflète par conséquent l'importance des décisions du gouvernement marocain sur son propre développement, face au poids que pourraient avoir celles des donateurs internationaux.

Les principales stratégies marocaines de développement de ces dernières années ont été les suivantes : Initiative nationale pour le développement humain (INDH)² ; Santé

1 Qui reposent en bonne partie sur des diagnostics ayant impliqué la participation de la société civile, des donateurs internationaux et de la communauté universitaire.

2 L'INDH a été la première des initiatives lancées par le Maroc et constitue une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle implique des efforts budgétaires considérables à moyen et long terme. 20% des fonds de

Vision 2020 ; Plan d'urgence de l'éducation nationale (2009-2012) ; et Plan d'Action 2014-2016 ; Stratégie nationale du secteur de l'eau ; Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) ; Plan national d'assainissement ; Plan "Maroc Vert" (politique de relance de l'agriculture comme source de développement économique) ; Pacte national pour l'émergence industrielle ; Vision 2015, Stratégie nationale de l'artisanat ; Plan national de renforcement de la décentralisation à l'horizon 2015 ; Plan d'urgence de la formation professionnelle (2009-2012) ; Plan d'action national pour l'enfance 2006-2015 ; Plan d'action 2012-2016 du Ministère de la Justice ; Charte nationale de l'environnement et du développement durable...

Voici un tableau récapitulatif des principales stratégies et plans nationaux de développement du Maroc, classés selon les secteurs d'intervention de la Coopération espagnole définis dans le IV Plan Directeur de la Coopération Espagnole :

Lignes PD 2013-2016	Stratégies Maroc
OE1. Consolider les processus démocratiques et l'Etat de droit	
Etat de Droit et garantie des droits humains	<i>Charte nationale de la réforme de la justice Nouvelle politique migratoire</i>
Structure et systèmes de gestion du secteur public	Régionalisation avancée : Horizon 2015, <i>Charte communale</i> ; Protection de l'Enfance : <i>Plan d'action national pour l'enfance 2006-2015</i> "Un Maroc digne de ses enfants" (PANE)
Société civile	<i>Appel de Rabat</i>
OE2. Promouvoir des systèmes de cohésion sociale mettant l'accent sur les services sociaux de base	
Santé	<i>Programme "Intidarat" (attentes) ; Stratégie sectorielle de la santé 2012-2016</i>
Education	<i>Plan d'action du Ministère de l'Éducation (2014-2016) et FP ; Plan national de mise à niveau environnementale des écoles rurales du Maroc</i>
OE3. Promouvoir les possibilités économiques pour les plus pauvres	
Agriculture	<i>Plan Maroc Vert</i>
Industrie	<i>Plan d'accélération industrielle (PAI) 2014-2020</i>
Artisanat	<i>Vision 2015</i>
Emploi	<i>Stratégie nationale de l'emploi</i>
Appui aux micros, petites et moyennes entreprises	<i>PAI; Stratégie nationale de promotion de la très petite entreprise, TPE</i>
Economie sociale	<i>Stratégie d'Économie Sociale et Solidaire 2010-2020</i>
OE4. Promouvoir les droits des femmes et l'égalité des sexes	
Egalité des sexes	<i>Plan gouvernemental de l'égalité en perspective de la parité 2012-2016, Ikram.</i>
OE5. Améliorer la fourniture des biens publics globaux et régionaux	
Environnement	<i>Charte nationale de l'environnement et du développement durable</i>

l'INDH émanent de la coopération internationale et 20% des collectivités locales. L'INDH s'est traduite par une modernisation du discours stratégique et social (s'appuyant sur les derniers concepts internationaux) et a généralisé l'identification participative et un rôle central des autorités régionales et locales et la participation de la société civile. Cependant, quelques voix critiques considèrent qu'il s'agit d'un exercice trop 'événementiel' et que la présence de la société civile est encore peu importante, ce qui s'explique en partie par le fait que l'INDH soit gérée par le Ministère de l'Intérieur (par le biais des autorités régionales et entités locales).

Alignement. Qualité du dialogue politique avec le pays partenaire :

Selon le dernier rapport de suivi de la Déclaration de Paris au Maroc correspondant à l'année 2011, élaboré sous la direction du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en tant que coordonnateur national de l'APD et coordonnateur national de l'enquête 2011, à laquelle ont participé tous les donateurs (partenaires techniques et financiers), les apports de ces derniers en matière d'aide au développement sont sensiblement alignés sur les priorités nationales.

En ce qui concerne le dialogue politique, l'une des conclusions est qu'il faut passer à l'approche sectorielle des bailleurs de fonds pour que, indépendamment de l'instrument utilisé (à ce stade, la coordination renforcée a lieu principalement lors de la participation aux appuis budgétaires), tous les donateurs agissent de manière harmonisée et d'une seule voix vis-à-vis du coordonnateur de l'aide, le Ministère de l'Economie et des Finances, et du ministère sectoriel compétent. Cela revêt une grande importance dans un pays où l'aide internationale représente à peine 2% du budget de l'Etat (environ 1% du PIB).

Les secteurs de l'Éducation et de la Santé sont des secteurs d'action de la Coopération espagnole où un dialogue politique à haut niveau a été établi avec les autorités marocaines. Depuis 2009, l'AECID participe, aux côtés de 3 autres bailleurs de fonds (FNUAP, UE et AFD) à un appui budgétaire au secteur de la santé (PASS) et depuis 2010 à un autre appui budgétaire au secteur de l'éducation, avec 6 autres bailleurs de fonds (AFD, UE, BM, BEI, JICA, BAD), ce qui a fortement favorisé un dialogue de qualité avec ces ministères. Même si ces deux programmes se sont achevés en décembre 2013, il convient de maintenir la dynamique de la coordination entre les donateurs et l'alignement sur les politiques des Ministères de la Santé et de l'Education et des efforts sont actuellement déployés dans cette ligne. Le recours à l'instrument des appuis budgétaires a permis à la Coopération Espagnole d'entrer dans le "club des bailleurs de fonds" qui maintient un dialogue politique renforcé, avec une capacité d'influence très importante sur les décisions de politique publique. C'est ce qu'il ressort de la participation de la Coopération Espagnole, à la demande du Ministère de la Santé, à la deuxième Conférence nationale sur la santé organisée à Marrakech, où le modèle espagnol a été présenté avec trois experts du financement de la santé, de la décentralisation sanitaire et de la gouvernance des systèmes de santé.

Quant à la possibilité de poursuivre ces appuis budgétaires (en voie d'identification par d'autres bailleurs de fonds comme l'UE et la BM), il s'agit d'une modalité pour laquelle le Ministère des Finances montre un intérêt certain, mais qui suppose, pour les ministères sectoriels concernés par l'aide, une charge de travail supplémentaire (préparation de rapports de résultats assortis d'indicateurs), qui selon eux, n'est pas suffisamment récompensée. Le Ministère de la Santé ainsi que celui de l'Education affirment que les fonds octroyés de cette manière ne leur procurent pas d'avantages directs s'ils ne sont pas accompagnés d'une assistance technique avec un transfert de compétences.

En vue d'une utilisation future de cet instrument, il faudrait envisager de demander l'additionnalité budgétaire de l'aide comme conditionnalité, pour donner l'impression, au niveau des ministères sectoriels, que les efforts sont récompensés par un budget plus important. En tout état de cause, il est estimé que l'approche programmatique doit inclure l'instrument de projets bilatéraux classiques, qui doivent compléter l'appui budgétaire. Cette conclusion ressort du faible taux de l'APD par rapport au PIB du pays et, surtout, du fait que les problèmes des politiques publiques ne sont généralement pas, comme le reconnaissent les ministères eux-mêmes, le manque de budget mais plutôt le manque de "bonne gestion des fonds" (efficacité et efficience). D'autres bailleurs de fonds, comme l'UE, considèrent que l'appui budgétaire doit être l'instrument principal au Maroc, indépendamment de la hausse des fonds sectoriels

dans les budgets de l'Etat et des besoins de "l'approche projet" qui se posent et qu'ils tentent souvent de couvrir au moyen de "l'assistance technique".

Par ailleurs, dans le cas de la Santé, le Ministère a demandé l'appui de la coopération espagnole pour renforcer la qualité des services de soins de santé primaires ainsi que le rôle des centres de santé et des spécialistes en médecine générale et communautaire comme support du système. Cette demande vise à tirer parti de la valeur ajoutée de l'Espagne en la matière. Par ailleurs, l'Espagne a été le seul bailleur de fonds bilatéral, avec diverses agences des Nations Unies, à appuyer le Ministère dans l'élaboration du plan de réduction accélérée de la mortalité maternelle et infantile, l'appui de la CE ayant été requis pour sa mise en œuvre effective dans l'une des 9 régions prioritaires du plan. De leur côté, les OSC du secteur de la santé considèrent qu'il fallait accorder davantage d'attention à encourager la participation des citoyens pour réaliser pleinement le droit à la santé et à la protection sociale.

Dans le cadre de la collaboration avec le nouveau Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle, l'appui de la CE est sollicité pour appuyer le pays à développer et à consolider son système de formation préprofessionnelle (Direction de l'Éducation non formelle) et professionnelle par apprentissage (Département de la Formation Professionnelle) pour donner plus de cohésion à la Stratégie de la formation professionnelle que est sur le point d'être lancée. Par ailleurs, en vue de prévenir et de combattre l'abandon scolaire des filles, il a été demandé à l'Espagne de continuer à appuyer le Plan de mise à niveau environnementale des établissements scolaires en milieu rural, dont l'un des principaux objectifs est la construction de blocs sanitaires.

L'AECID a identifié et exécuté avec le Ministère marocain de la Justice un projet qui s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action 2012-2016* de ce ministère. Dans le but de renforcer les priorités transversales du travail de la CE au Maroc, ce projet est axé sur les femmes et les mineurs victimes de violence et/ou en situation vulnérable. Il faut noter que dans le cadre de ce projet, l'AECID a établi un dialogue politique de haut niveau avec le Ministère marocain de la Justice ; d'autres bailleurs de fonds comme la Banque mondiale et les Nations Unies, principalement ONU Femmes, le FNUAP et l'UNICEF, participent également à ce dialogue.

Dans le même contexte de soutien à la gouvernance démocratique, la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) a manifesté son intérêt pour l'expérience espagnole en matière pénitentiaire et envisage de développer sa connaissance de l'expertise espagnole dans ce domaine. Cette démarche s'inscrit dans le processus entamé par la DGAPR d'amélioration des conditions de détention et de perfectionnement des procédures de gestion pénitentiaire. Après un voyage d'études réalisé en décembre 2013, un projet de coopération est en train d'être identifié.

Dans le domaine de la Régionalisation avancée, une question importante pour le Maroc, l'AECID a réussi, dans le cadre de son projet d'appui au *Plan stratégique de la DGCL*, à maintenir un niveau important de dialogue politique avec les différentes divisions de la DGCL. Par ailleurs, l'AECID et d'autres acteurs de la Coopération espagnole maintiennent un dialogue politique intense avec les autorités locales et au niveau régional, au Nord du Maroc, principalement en Andalousie (tant avec la Junta de Andalucía que les municipalités et les provinces de cette autonomie) et dans le Sud (région de Souss Massa Draa), où le gouvernement des Iles Canaries maintient un dialogue plus fluide à la fois avec la Wilaya, le Conseil régional ou des municipalités comme celle d'Agadir, pour l'élaboration participative de plans communaux de développement, la création de comités de la parité au niveau local et de systèmes d'information territoriale, le renforcement des capacités des autorités locales et du personnel technique, ainsi que la promotion de la participation des citoyens et des organisations de la société civile.

Dans le domaine de la Protection de l'Enfance, le soutien à la politique de l'enfance s'est intensifié avec la signature d'un *Protocole d'entente pour l'appui à la protection de l'enfance* et le financement de projets et de conventions d'ONG espagnoles spécialisées, ainsi que diverses subventions de l'Etat espagnol (SPE) à différentes institutions compétentes en la matière. L'Espagne est en effet l'un des principaux partenaires du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et du Développement social (MSFFDS), l'une des références dans le système de soutien à la création d'unités de protection de l'enfance (UPE) et de l'articulation entre les institutions et la société civile pour assurer des soins de qualité aux enfants en situation vulnérable. Pour compléter ce travail, l'Entraide nationale, un organisme sous la tutelle du MSFFDS, chargé, notamment, des prestations des programmes et services de proximité en faveur des plus vulnérables, a demandé à la CE d'appuyer la création d'un système d'information intégré de protection de l'enfance. Pour sa part, le secteur des OSC considère comme essentiel le renforcement des capacités des travailleurs sociaux du pays.

Le niveau élevé du dialogue et de l'alignement en matière d'Emploi s'est traduit par la mise en œuvre d'un projet bilatéral d'appui institutionnel au Département de l'Emploi et d'un projet multilatéral mis en œuvre par le Bureau International de Travail, BIT, en matière de promotion de l'emploi des jeunes. La Coopération espagnole maintient une communication fluide avec le Ministère à travers la mise en œuvre de ces projets et est convenablement informée de l'évolution de la stratégie nationale de l'emploi, mise en place dans le cadre du soutien de l'Espagne au BIT. L'appui de la section chargée de l'emploi et de la sécurité sociale au sein de l'Ambassade d'Espagne s'est révélé essentiel en matière de soutien d'experts dans différents domaines. Le Ministère de l'Emploi demeure intéressé par la poursuite de l'appui de l'Espagne pour développer différentes lignes de travail, dont notamment: l'élaboration de politiques d'appui aux jeunes et aux femmes ayant des difficultés à trouver leur premier emploi, la politique de promotion de l'emploi décent des jeunes, le renforcement des capacités en matière de protection sociale ou le renforcement du système d'information sur la sécurité et la santé au travail.

En ce qui concerne la promotion de l'Économie sociale et solidaire, le bureau de coopération technique et la section de l'emploi et de la sécurité sociale de l'Ambassade d'Espagne ont pris en charge l'apport espagnol à l'organisation du premier Colloque national sur l'économie sociale et solidaire, ce qui a permis la participation d'entités espagnoles de promotion de l'économie sociale et solidaire (Confédération des entreprises espagnoles de l'économie sociale ou CEPES). Les interlocuteurs de la société civile avec lesquelles travaille la Coopération Espagnole estiment qu'il est essentiel de continuer à appuyer l'économie sociale, notamment les coopératives de services intégrés pour les femmes et les jeunes.

La PME industrielle a été renforcée à travers le Programme d'appui aux Centres Techniques Industriels marocains qui s'est étalé en deux phases depuis 2004 jusqu'à 2013 et qui a visé à renforcer l'accès de la PME à la technologie et l'innovation dans divers secteurs industriels. Une évaluation de ce programme sera menée afin d'évaluer l'impact de cette initiative dans la création de valeur ajoutée et d'emploi décent et de dresser une stratégie à mettre en œuvre pour pérenniser les capacités de production durable et de génération d'emploi de qualité, à travers notamment l'appui à l'innovation. Avec les résultats de cette évaluation, nouvelles options de futur seront envisagées pour renforcer les partenariats entre les Centres Techniques marocains et leurs homologues espagnols.

Des actions ont été également menées en collaboration avec les autorités marocaines pour permettre une coopération triangulaire avec des pays tiers voisins (Mauritanie). C'est le cas de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ainsi, l'expertise technique de l'institution chargée de gérer l'eau au Maroc (Office National de

l'Eau Potable) a permis de renforcer son homologue en Mauritanie (SNDE ou Société Nationale de l'Eau), qui est assez faible en matière de gestion, de ressources humaines, d'expertise technique et de nouvelles technologies. Le cas de l'ONEE montre le niveau de partenariat qui, grâce au travail conjoint effectué au cours des 10 dernières années, à la qualité des prestations et au modèle de gestion de l'entreprise, nous permet d'évoluer et de passer à de nouveaux instruments de coopération hispano-marocaine pour les reproduire dans d'autres pays.

Aussi, suite à la Conférence interrégionale des Ministres de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration Publique des pays Africains, d'Amérique Latine et Arabes qui s'est tenue à Marrakech le 12 et 13 mai 2014 organisée par le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD), des perspectives de coopération tripartite se sont créées dans le domaine de la modernisation de l'Administration Publique avec des pays tiers de l'Afrique de l'Ouest.

L'appui de la Coopération espagnole au renforcement de la société civile marocaine

La société civile marocaine est un partenaire traditionnel des différents acteurs de la Coopération espagnole, en particulier les ONG espagnoles. Les domaines d'activité des associations locales soutenues par la Coopération Espagnole comprennent la promotion et la défense des Droits humains, la lutte contre la violence fondée sur le sexe, l'autonomisation sociale, politique et économique des femmes, la protection de l'enfance, la défense des droits du travail, le renforcement de la gouvernance démocratique au niveau local et la promotion de la participation citoyenne. Il est important de mentionner que, grâce aux efforts continus visant à renforcer le tissu associatif local, de nombreuses ONG marocaines sont déjà en mesure de gérer directement des projets de coopération, sans l'intermédiaire d'une ONG espagnole (même si les défis sont encore nombreux).

Les OSC marocaines ont exprimé la nécessité de continuer à bénéficier de l'appui de la CE. Elles considèrent, en effet, fondamental le rôle que la CE peut jouer comme médiateur entre elles et les institutions et demandent que notre travail avec elles soient beaucoup plus coordonné. Car il est en effet vital pour l'avenir des interventions conjointes, afin d'en accroître l'impact par un niveau de professionnalisation des ONG marocaines plus adapté aux ressources investies.

Une évaluation de cet appui à la société civile sera menée, afin d'analyser l'impact de cet effort de la Coopération Espagnole.

Utilisation des systèmes nationaux

De manière globale, 98% du volume total de l'APD destinée au secteur public passent par les comptes du Trésor marocain, soit un niveau bien supérieur à l'objectif fixé qui était de 85%, ce qui indique le niveau de confiance des bailleurs de fonds à l'égard des systèmes de gestion des finances publiques au Maroc. L'Espagne a effectué un énorme exercice d'alignement en augmentant considérablement l'utilisation des systèmes nationaux qui est passée de 9% en 2007 à 86% en 2010. Dans ce sens, la gestion financière des fonds destinés à des institutions publiques marocaines et fournies tant par l'Administration centrale de l'État, principalement par le biais de l'AECID, que par la Coopération décentralisée (Junta de Andalucía), est adaptée aux procédures nationales, dans le respect des principes d'efficacité et de qualité de l'aide de la Déclaration de Paris, avec le Ministère marocain de l'Economie et des Finances comme ordonnateur et le Ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération comme partenaire de référence en matière de coopération. Ainsi, les

montants des projets et programmes de renforcement des capacités passent par les systèmes de contrôle nationaux, en s'intégrant en tant que lignes budgétaires de la contrepartie dans la Trésorerie générale et en étant gérées conformément aux procédures nationales d'appels d'offres. Des mécanismes de suivi communs ont été mis en place avec le pays partenaire comme outil de responsabilisation mutuelle, sous forme de réunions trimestrielles de suivi auxquelles participent des représentants de la CE, du Ministère contrepartie et du MEF comme ordonnateur. Toutes ces interventions sont également harmonisées avec les autres bailleurs de fonds, grâce aux différents forums de complémentarité et à la division du travail au Maroc.

Le Maroc est le premier pays du Maghreb à utiliser le rapport PEFA pour analyser l'état de ses finances publiques. La mission a été effectuée par la Commission européenne et la Banque mondiale en 2008 et a publié son rapport (joint en annexe) le 1^{er} mai 2009. Les conclusions de ce rapport indiquent que, grâce aux réformes menées depuis 2000, la crédibilité et la transparence du budget marocain peuvent être décrites comme généralement bonnes. Les enjeux des finances publiques restent la prévisibilité de la disponibilité budgétaire et la planification pluriannuelle des politiques publiques. Les systèmes de suivi des dépenses et des marchés publics ont évolué depuis 2009 grâce aux recommandations du rapport PEFA et il est considéré aujourd'hui que ce sont des systèmes qui fonctionnent avec beaucoup de transparence et de traçabilité en matière de gestion.

La Coopération espagnole est ainsi invitée à participer aux comités de prise de décisions techniques et administratives sur les marchés publics réalisés au Maroc avec des fonds espagnols, de manière à vérifier, avec les fonctionnaires marocains, que l'attribution des marchés soit effectuée selon des critères juridiques et techniques appropriés.

Par ailleurs, le Maroc est considéré comme un modèle dans la région en matière de développement et de mise en œuvre de méthodes de planification tenant compte des sexes et de la budgétisation sensible au genre. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) s'est révélé être un grand allié à cet égard. Il a jusqu'à présent respecté son engagement de présenter un rapport annuel sur l'aspect genre, contenant une analyse de l'impact des dépenses publiques nationales sur le genre.

Harmonisation entre les bailleurs de fonds

Selon les données du CAD de l'OCDE, entre 2007 et 2011, le Maroc a bénéficié de l'appui de 38 bailleurs de fonds. Sur le total de l'aide reçue, 10 bailleurs concentrent 92% de cette aide : France (35%), UE (13,2%), Etats-Unis (11,1%), Japon (10,5%), Fonds arabe (9,1%), Espagne (7,5%), Allemagne (5,2%), Belgique (1,8%), Koweït (1,7%) et Emirats arabes unis (1,5%).

Les bailleurs de fonds ont déployé de grands efforts pour améliorer la **coordination de l'aide**, en laissant toujours à l'Etat marocain le rôle de son propre développement et en réalisant d'importantes avancées vers l'harmonisation des objectifs et des procédures grâce à l'utilisation conjointe d'instruments d'assistance basée sur des programmes sectoriels. Jusqu'à présent, l'Espagne (AECID) a participé à deux opérations d'appui budgétaire dans les secteurs de la santé et de l'éducation, après avoir dirigé la coordination des bailleurs de fonds dans l'appui budgétaire sectoriel de l'éducation en 2012 et de la santé en 2013.

Dans le cadre de ces efforts d'harmonisation, les institutions de l'UE et les Etats membres présents au Maroc ont progressivement diminué leurs domaines de travail prioritaires afin de se conformer aux principes de la concentration et de la division du travail adoptés en 2007 dans le **Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et**

la division de travail dans la politique de développement. La prévision des travaux futurs indique que le nombre de bailleurs de fonds oscille entre 1 et 3 dans la plupart des sous-secteurs.

En outre, la délégation de l'UE (DUE) au Maroc et les Etats-membres ont pris les premières mesures pour participer à un exercice de **programmation conjointe**. Tous les Etats-membres ont en effet exprimé leur intérêt à participer à un exercice de cette nature. Les principaux donateurs de l'UE, y compris la DUE, ont déjà synchronisé la mise en œuvre de leurs cycles de programmation, qui débutera en 2014, comme dans le cas de la Coopération Espagnole. Les bailleurs de fonds européens ont convenu de démarrer le processus en 2014, ce qui permet de réaliser les discussions et les analyses nécessaires tout au long de l'année en vue de disposer d'une analyse de la situation et des besoins partagée par tous à la fin de l'année 2014 et de parvenir en 2015 à un accord sur la division réelle du travail basé sur ces besoins. Il est ainsi prévu que la mise en œuvre de la programmation conjointe établie entre les Etats-membres, l'UE et le Maroc démarrerait en 2016.

Dans cette perspective, nous considérons qu'il est important, à partir du moment de la planification, de réfléchir sur l'harmonisation de nos futurs axes de travail avec ceux de la DUE et des États membres. A cet égard, il convient de noter que les objectifs et les résultats des activités de développement proposés dans la prochaine phase de l'exercice tiennent compte des lignes d'intervention sectorielle du Cadre communautaire d'appui 2014-2017 de la DUE pour le Maroc, en vue de rechercher des synergies et la complémentarité des travaux et d'éviter le chevauchement des interventions.

Forums d'harmonisation nationaux et régionaux actuels

Les principaux forums de coordination de l'aide au Maroc sont les suivants :

- Enquêtes de l'OCDE sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : L'Espagne a activement participé à des exercices de coordination de l'aide mis en œuvre par le MEF, avec l'appui du PNUD. En fait, c'est grâce au financement espagnol que le MEF marocain dispose d'une base de données SIG qui a permis de centraliser les données et la répartition géographique des efforts de développement déployés au Maroc par l'Etat et la coopération internationale, offrant ainsi une nouvelle plateforme pour l'échange des informations et la coordination de l'aide. La portée et l'intérêt de ce forum, qui se réunit annuellement à haut niveau et semestriellement à un niveau plus opérationnel, est la vision globale qu'il offre à tous les bailleurs de fonds et au Maroc sur la qualité de l'appui reçu.
- Réunions de coordination des Conseillers de coopération au sein de l'UE : Ces réunions trimestrielles représentent le niveau le plus élevé de coordination entre l'UE et les Etats-membres présents dans le pays. Ce forum sert principalement à échanger les informations pertinentes sur les plans et les stratégies de coopération au développement adoptés par ses membres, mais permet également de planifier conjointement certaines questions comme la division du travail, la concentration sectorielle des bailleurs de fonds, l'initiative d'une future programmation conjointe et l'harmonisation sectorielle par la création et l'organisation de groupes thématiques. Il a atteint un haut niveau de confiance qui facilite la mise en œuvre de la division du travail et la détection immédiate des synergies en évitant les éventuels doublons entre ses membres. L'Espagne participe très activement à ces réunions de coordination où elle occupe une place très importante comme l'un des principaux bailleurs de fonds bilatéraux européens.
- Groupes thématiques UE : Ces forums de coordination sectorielle sur la santé, l'énergie, l'eau, l'environnement, l'agriculture et les ressources naturelles, le

développement et la protection sociale, l'éducation, la qualité de l'aide et la gouvernance ont été considérés par la dernière enquête de l'OCDE sur la qualité de l'aide comme la plus grande réussite en matière d'harmonisation. Les groupes thématiques, initialement conçus comme un espace d'échange entre la DUE et les Etats-membres ont été progressivement ouverts à d'autres bailleurs de fonds bilatéraux non-européens, aux agences des Nations Unies et aux banques de développement. Les responsables des différentes agences bilatérales et multilatérales de coopération au développement y participent. Les autorités nationales y participent de manière irrégulière, en fonction des groupes.

Ces groupes ont servi de catalyseur à la mise en œuvre d'initiatives conjointes comme les appuis budgétaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé et ont également facilité les rares initiatives de coopération déléguée.

La plupart de ces groupes thématiques sont codirigés par la DUE et un Etat-membre. La Coopération espagnole participe activement aux groupes thématiques dans ses secteurs d'intervention, c'est-à-dire la santé ; l'environnement, l'agriculture et les ressources naturelles ; le développement et la protection sociale ; l'éducation ; la qualité de l'aide et la gouvernance. Elle codirige également les groupes thématiques de certains secteurs (Groupe thématique Santé et le Groupe thématique Développement et Protection sociale) en y impulsant la concertation avec les autorités marocaines.

- Réunions de coordination sectorielles promues par les ministères concernés : Dans le processus progressif d'appropriation des autorités marocaines, plusieurs ministères ont lancé des initiatives de coordination des bailleurs de fonds. Il faut notamment mentionner les initiatives dirigées par le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education nationale, le Ministère de l'Environnement qui convoque le Secrétariat d'Etat chargé de ce thème et le Ministère des Affaires générales et de la Gouvernance en matière de croissance économique.

On considère qu'il serait positif d'intégrer ces deux derniers forums dans un seul espace de coordination sectorielle, qui devrait être dirigé par le ministère compétent. Ainsi, dans les groupes thématiques dirigés par l'Espagne, un effort est déployé pour impliquer au maximum les autorités compétentes et cette relève de direction au sein de chaque forum sera encouragée par la CE.

Programmes régionaux

L'engagement mutuel à développer le partenariat entre le Maroc et l'Union européenne se traduit par un partenariat privilégié avec l'Union européenne qui vise à atteindre le meilleur potentiel du statut avancé et à œuvrer à la conclusion d'un nouveau contrat entre le Maroc et l'UE pour remplacer l'accord de partenariat actuel. Cet engagement de l'Union européenne se reflète également dans les appels du Programme de coopération transfrontalière Espagne - frontières extérieures (POCTEFEX). L'Union européenne a entamé des négociations avec le Maroc pour la conclusion d'un accord de libre-échange global et profond visant à assurer une meilleure intégration de l'économie marocaine dans celle de l'UE. L'Espagne s'est engagée à accompagner le Maroc dans ce processus. Par ailleurs, les deux pays apprécient les progrès réalisés par le dialogue UE-Maroc sur les droits humains et prévoient de renforcer leur dialogue et leurs échanges sur la base de l'égalité et du respect mutuel. C'est dans ce cadre qu'a été conclu le Partenariat sur la migration, la mobilité et la sécurité qui vise à apporter une réponse globale, équilibrée et innovante dans les domaines de la migration légale, de la migration irrégulière, du développement et de l'asile.

Par ailleurs, l'Union pour la Méditerranée (Processus de Barcelone) ou UpM dont le Secrétaire Général est un Marocain, constitue l'un des atouts stratégiques nécessaires pour revitaliser les relations entre les deux rives de la Méditerranée. L'organisation du Sommet 5+5 à Malte les 5 et 6 octobre 2012 a ainsi permis de donner un nouvel élan à la coopération politique et sectorielle entre les pays de la Méditerranée occidentale.

Cependant, l'UpM vient seulement atténuer certaines des conséquences du déficit maghrébin d'intégration régionale au sein de l'Union du Maghreb Arabe. Bien que la nécessité de relancer la construction du Maghreb ait été constatée à plusieurs reprises, afin de permettre l'émergence d'un acteur régional important, l'UMA a aujourd'hui beaucoup de difficultés à fonctionner. La fermeture de la frontière entre l'Algérie et le Maroc, en plus des relations politiques complexes entre les deux pays, entrave en effet le développement du plein potentiel de l'Union. Toutefois, si ces fonctions pratiques étaient débloquées, le potentiel du dialogue UE-UMA et son déploiement au service de l'intégration régionale et de la coopération interrégionale permettraient un grand développement économique et social pour les citoyens de la région. Le Ministère marocain de l'Economie et des Finances a réaffirmé dans plusieurs études le lourd fardeau du coût du "non-Maghreb" pour le développement de la région et des relations avec les régions voisines (UE et Afrique sub-saharienne).

Il convient de noter par ailleurs que, en réponse aux changements politiques résultant du "printemps arabe", et en particulier l'adoption de la nouvelle constitution de juillet 2011 au Maroc, l'AECID a créé le **Programme** régional **MASSAR** (chemin en arabe) afin de soutenir le processus de la gouvernance démocratique dans le monde arabe. Ce programme est fondé sur deux grands principes :

- La coopération institutionnelle pour le renforcement de l'État de Droit, la formation et les politiques publiques ;
- Le renforcement des acteurs générateurs d'échange au sein de la société civile.

Comme indiqué ci-dessus, le Programme Massar collabore avec l'AMDH et l'AMDF et une collaboration est également lancée avec la Coordination maghrébine des organisations des droits humains (CMODH). Au niveau institutionnel, des voyages d'études de femmes parlementaires ont été organisés en Espagne - ce qui a conduit à la création du "groupe de travail parlementaire pour l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination contre les femmes" - de jeunes des partis politiques et du Conseil constitutionnel marocain.

Avantages comparatifs³

Comme on peut le constater, de manière générale, il est considéré que la Coopération Espagnole est dotée d'un haut niveau d'expérience avec une expertise technique. Cette évaluation repose sur un large éventail d'agents spécialisés auxquels il est fait appel en fonction des exigences des projets. Le travail effectué aussi bien auprès des institutions que des organisations de la société civile a en effet répondu à ces besoins d'expertise technique dans toutes les lignes de travail mentionnées. Cela ressort dans le dialogue avec le pays partenaire et dans différentes applications et initiatives où la CE est requise par les institutions et organisations de la société civile. Ainsi, des institutions adressent de nombreuses demandes d'appui et de transfert et/ou d'échange d'informations avec des institutions espagnoles homologues, comme en témoigne la Déclaration finale de la X RHN.

³ Les différentes réflexions émanent d'un processus de réflexion interne de la CE et de l'insertion des commentaires reçus lors de la présentation aux OSC marocaines (13 novembre 2013) et aux représentants du MAEC marocain (19 décembre 2013).

2. DÉCISIONS STRATÉGIQUES

Orientations stratégiques de concentration.

La Coopération espagnole au Maroc a évolué au cours des dernières années vers une concentration des secteurs qui est le résultat d'une réflexion interne, du dialogue permanent avec les institutions et les OSC marocaines et du consensus avec d'autres bailleurs de fonds présents dans le pays, en particulier avec la Délégation de l'UE et les Etats-membres, afin de se conformer aux principes de la complémentarité et de la division du travail, adoptés en 2007 dans le Code de conduite de l'UE sur la politique de Développement.

Afin de continuer à soutenir le Maroc dans la réalisation des OMD et la mise en œuvre des réformes entreprises, en alignant notre travail sur les stratégies, les procédures et les systèmes de gestion publics et en renforçant et promouvant la responsabilisation mutuelle et la gestion axée sur les résultats de développement, nous présentons ci-après les trois axes de travail (orientations stratégiques, OE) sur lesquels sera centrée l'intervention de la Coopération Espagnole au cours des 3 prochaines années :

- **1. Consolider les processus démocratiques et l'État de Droit (OE1)**

Pour soutenir le processus de développement et de consolidation des avancées introduites par la nouvelle Constitution marocaine, la Coopération espagnole au Maroc, tirant parti de son expérience dans des secteurs comme la justice, la décentralisation et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile, poursuivra le travail amorcé dans le domaine de la consolidation des processus démocratiques et de l'État de droit, en s'alignant sur la première ligne d'action du programme du gouvernement 2012-2016 qui stipule : "La consolidation de l'État de droit, de la régionalisation avancée et de la bonne gouvernance en assurant la dignité, les droits, les libertés et la sécurité sur la base d'une véritable citoyenneté". Pour ce faire, nous allons travailler sur les lignes d'action suivantes :

- 1.1 État de Droit et garantie des Droits Humains

La *Charte de la réforme du système judiciaire* qui reflète les grandes lignes du travail initié par la Coopération espagnole dans le domaine a été approuvée en juillet 2013. Les objectifs de cette réforme qui, compte tenu de l'expérience espagnole dans le secteur, contribueront directement à **rapprocher la Justice des citoyens et à améliorer son indépendance et son efficacité**, continueront à être appuyés. En outre, les activités porteront aussi sur les questions pénitentiaires, compte tenu de la perspective des droits humains et de la réhabilitation comme objectif de la privation de liberté. Les aspects généraux de l'intervention seront abordés au niveau central pour l'ensemble du pays et la mise en œuvre effective des améliorations se déroulera dans plusieurs régions prioritaires de la Coopération Espagnole, en particulier celles du Souss-Massa-Draa et de Tanger-Tétouan. L'égalité des sexes et la protection des Droits de l'enfance seront présents dans l'ensemble de l'intervention et particulièrement pris en considération dans les efforts visant à faciliter l'accueil et l'accès au système judiciaire ainsi qu'à renforcer les capacités du personnel de la justice et dans le travail à accomplir pour améliorer le système pénitentiaire et les centres de sauvegarde de l'enfance (mesures judiciaires). La plupart des interventions seront menées au moyen de dons bilatéraux de l'AECID aux institutions du pays (Ministère de la Justice, Délégation Générale d'Établissements pénitentiaires), tout en conservant la possibilité d'intervenir par des subventions aux ONG pour les aspects plus directement liés à l'enfance et aux femmes en situation vulnérable.

- 1.2 Structure et systèmes de gestion du secteur public

La Coopération Espagnole collabore depuis des années avec le Maroc dans le renforcement des capacités de l'administration centrale et décentralisée. Poursuivant cette ligne de travail, les acteurs de la Coopération espagnole appuieront le Maroc en vue de **l'amélioration des services rendus aux usagers par l'administration centrale et locale (modernisation de l'administration)**. Dans le premier cas, en phase avec la *Stratégie nationale de modernisation de l'administration* et les orientations prévues par la régionalisation avancée, les aspects liés à l'amélioration des services publics fournis aux citoyens par les autorités locales (régionales, provinciales et communales) seront abordés, en mettant l'accent sur l'application des améliorations à apporter dans les zones prioritaires de la Coopération espagnole ; la perspective genre et l'approche fondée sur les droits, ainsi que les aspects environnementaux, seront pris en compte comme éléments incontournables de la prestation des services rendus à la population par l'administration. A cette fin, des subventions seront accordées aux institutions décentralisées et à celles de l'administration centrale qui ont pour mandat le développement des communautés locales. L'appui des acteurs espagnols de la coopération décentralisée dans le développement de cette ligne de travail revêt une importance toute particulière. Également, des initiatives de Partenariat public-privé pourront se mettre en marche pour exploiter les synergies des entreprises espagnoles qui ont des compétences dans la prestation des services municipaux.

La création d'un système de protection de l'enfance sera également abordée de manière spécifique au niveau local à travers la mise en œuvre des Unités de protection de l'enfance, la coordination des acteurs locaux compétents en la matière et l'amélioration des infrastructures et des services dans les centres de la protection de l'enfance relevant entre autre, de **l'Entraide Nationale**. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la problématique des mineurs victimes d'exploitation dans le cadre du travail domestique en encourageant leur insertion dans le système de protection. A cette fin, il est prévu de subventionner aussi bien l'Entraide Nationale (institution sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, chargé de la protection de l'enfance au Maroc), que les ONG espagnoles et les organisations de la société civile marocaine qui travaillent dans ce domaine. L'AECID et les communautés autonomes espagnoles, principalement l'Agence andalouse de coopération internationale au développement (AACID), appuieront financièrement et techniquement ces initiatives.

Au niveau national, le renforcement des principales institutions de l'administration centrale sera poursuivi afin de leur permettre d'être mieux à même de s'acquitter de leurs obligations en matière de respect des droits de l'homme et de solidarité internationale, à l'instar de la **Cour constitutionnelle** qui contribuera à garantir l'État de Droit et les droits des citoyens, et de **l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI)** qui sera soutenue dans l'élaboration d'un plan de coopération et la réalisation d'un projet de coopération triangulaire intégrant, conformément aux souhaits de l'AMCI, les questions transversales de base, au moins celles du genre, de l'environnement et de l'approche fondée sur les droits de l'homme. La troisième institution à renforcer est **l'Entraide Nationale**, l'institution chargée, entre autre, de la protection des enfants en situation vulnérable, et avec laquelle sera réalisé un travail stratégique.

En outre, conformément à la *Réforme de la politique migratoire* menée par le Maroc, l'administration marocaine sera soutenue dans ses efforts d'intégration de la population migrante et de lutte contre le racisme, la xénophobie et la traite des êtres humains, à travers l'expérience espagnole, principalement grâce à l'appui des ministères espagnols de l'Emploi et de la Sécurité sociale et de l'Intérieur.

L'approche genre et l'approche fondé sur les Droits Humains soutiendra toutes ces actions qui se concrétiseront aussi sous forme de subventions (AECID) aux institutions à renforcer.

- 1.3 Qualité de la démocratie

La participation des citoyens au processus démocratique est un aspect essentiel de l'amélioration de la qualité de la démocratie et du respect des droits humains. Compte tenu de la nouvelle constitution de 2011, qui évoque le respect des droits des citoyens et citoyennes, l'égalité des sexes et la **participation des citoyens et citoyennes aux politiques publiques**, la Coopération espagnole poursuivra le travail entamé avec la société civile marocaine pour la réalisation effective des droits et garanties contenus dans la nouvelle constitution et dans les déclarations et conventions internationales relatives aux droits de l'homme. L'équité et l'égalité de genre, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et les droits des femmes et de l'enfance constitueront les aspects essentiels des interventions de cette ligne d'action qui sera abordée dans les zones prioritaires de la Coopération espagnole et à l'échelle nationale sur les aspects de portée générale. Ces activités seront poursuivies au moyen de subventions de l'AECID et des communautés autonomes espagnoles aux organisations de la société civile marocaines et aux ONG espagnoles.

Les trois lignes d'action, État de Droit, modernisation de l'administration et participation des citoyens, sont complémentaires et créent des synergies mutuelles, en apportant une valeur ajoutée à l'ensemble des actions où l'égalité des sexes et la protection de l'enfance seront des axes d'intervention transversaux.

- **2. Promouvoir des opportunités économiques (OE3)**

- 2.1 Croissance inclusive et durable

Partant de l'expérience significative de la Coopération Espagnole dans ce domaine, et après avoir recouru aux différents instruments disponibles (dons bilatéraux, subventions aux ONG et dons multilatéraux), une réflexion s'est imposée pour organiser l'intervention et tirer parti des avantages comparatifs pouvant être proposés au Maroc. A cet égard, on a réalisé des activités visant à renforcer les secteurs productifs, à favoriser la création d'emplois et les opportunités d'affaires ainsi qu'à promouvoir le développement du tissu économique local à travers l'appui aux politiques publiques dans ce domaine (des efforts ont été consacrés à des initiatives très variées, allant du développement rural à l'accès des PME à la technologie, en passant par la promotion de l'artisanat). En outre, saisissant l'occasion offerte par la forte présence d'entreprises espagnoles au Maroc d'éventuels partenariats public-privé avec le secteur des entreprises ont commencé à être identifiés.

Cependant, le défi majeur auquel le Maroc est confronté est de convertir la croissance économique en amélioration des conditions sociales, par la création d'emplois et la mise en œuvre de politiques publiques à caractère social pour améliorer les conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population. Le Maroc a défini une politique générale qui repose sur trois axes : une évolution politique vers l'établissement d'un régime démocratique et de l'État de Droit ; l'obtention d'une **croissance économique plus forte et stable permettant la création d'emplois de qualité, la diversification des sources de croissance économique** et l'amélioration du climat d'investissement ; et le renforcement de la **cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté**. En ce qui concerne le deuxième axe, la stratégie nationale mise en œuvre est principalement fondée sur le renforcement de l'intégration du Maroc dans l'économie mondiale, la promotion de l'investissement privé et l'élargissement du

champ d'action du secteur privé, ainsi que la mise en place de politiques sectorielles réactualisées.

L'orientation future de notre intervention doit donc être davantage axée sur la valeur ajoutée de la CE dans **le développement de l'économie sociale et solidaire, concrétisée par l'amélioration de la compétitivité des PME et des coopératives**, afin d'augmenter leur chiffre d'affaires et par là même l'emploi décent des populations les plus défavorisées. L'objectif est de lancer des réseaux de concertation de l'économie sociale dans deux des régions prioritaires. Dans le cadre de cet effort, l'appui aux politiques publiques du Maroc dans ce domaine et à son cadre institutionnel permettra de renforcer les mécanismes de redistribution des richesses pour qu'ils deviennent des instruments de réduction de la pauvreté axés sur les zones, les secteurs ou les populations les plus vulnérables (coopératives de femmes). Plus exactement, l'Espagne, profitant de l'expérience des entreprises espagnoles dans le secteur présentes au Maroc, accompagnera les avancées en matière d'**énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour créer des emplois innovants et "verts"**.

Par ailleurs, se fondant sur l'expérience de partenariat avec le ministère espagnol de l'Emploi et l'élaboration conjointe de la nouvelle *Stratégie de l'emploi* du Maroc avec l'appui du BIT, un soutien est accordé aux actions d'urgence de cette stratégie, en ce qui concerne **l'insertion des jeunes et des femmes en situation d'exclusion**, dans le cadre d'un plan de formation des fonctionnaires, des syndicats et des employeurs pour encourager le recrutement formel. Cette approche inclura la collaboration avec le patronat marocain pour promouvoir la **responsabilité sociale des entreprises** dans la politique publique de l'emploi. Pour compléter cette vision de la **protection sociale**, le nouveau système que le Maroc envisage de lancer pour **aider les chômeurs** à se réinsérer dans la vie active sera appuyé. Aussi, une attention à la prévention des risques dans le travail et aux services médicaux dans les entreprises sera apportée.

A cette fin, il convient de continuer à intervenir au moyen de dons bilatéraux aux ministères et institutions responsables des stratégies de l'emploi et de l'économie sociale. Par ailleurs, les stratégies régionales doivent reposer sur des exemples concrets dans les zones d'intervention, à travers des ONG spécialisées et l'appui d'institutions espagnoles comme le CEPES et le Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale. En outre, la présence des syndicats et des entreprises montre qu'il s'agit d'un secteur très propice à l'établissement de Partenariats public-privé pour le développement (PPPD). Des activités d'appui aux industries culturelles et d'artisanat pourraient en faire partie également, en comptant sur le financement de la Direction de relations culturelles et scientifiques de l'AECID et fondamentalement du Programme ACERCA.

Dans ce secteur très spécifique, il est important de continuer à bénéficier du soutien d'organisations internationales spécialisées, qui ont déjà donné des preuves de leur travail complémentaire aux interventions de la CE : le BIT pour le développement de la stratégie pour l'emploi et l'ONUDI pour le développement de la commercialisation des coopératives, avec une approche novatrice de coopération triangulaire. Les instruments de coopération remboursable (FONPRODE) pourraient compléter l'appui à ce secteur.

- **3. Promouvoir des systèmes de cohésion sociale en mettant l'accent sur les services sociaux de base (OE4)**

Comme il a été mentionné dans le document, les réalisations et progrès accomplis par le Maroc ont été nombreux au cours des dernières années. Cependant, l'un des

principaux objectifs de développement du pays, l'amélioration de l'accès des citoyens aux services sociaux de base de meilleure qualité, présente encore de sérieux défis.

La situation en ce qui concerne l'OMD 2, assurer l'éducation primaire pour tous, reflète une amélioration de l'évolution du taux net de scolarisation primaire, qui a atteint 96,6% en 2011, et de l'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui était de 84,6% en 2012. Toutefois, certains indicateurs montrent que les efforts doivent se poursuivre. Dans ce sens, le taux net des enfants dans le préscolaire n'a atteint que 53,9% et le taux de scolarisation secondaire 53,9%. Le taux de scolarisation des filles en milieu rural qui était 23,6% en 2012 reste une donnée préoccupante.

Quant aux indicateurs de santé (OMD 4 et 5), l'évolution du taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est encourageante, avec 30,5 pour mille, l'objectif pour 2015 étant de 25 pour mille. Le taux de mortalité maternelle, bien qu'ayant connu une forte baisse, s'établit actuellement à 112 décès pour 100.000 naissances vivantes (337/100.000 en 1990) et le chemin à parcourir pour atteindre l'objectif d'ici à 2015, fixé à 83 décès/100.000 naissances vivantes

o 3.1 Droit à la santé : Equité et couverture universelle

En juillet 2012, le Ministère marocain de la Santé a lancé un processus avant-gardiste pour développer une politique de santé fondée sur une approche participative. Ce processus a abouti au lancement et à la mise en œuvre de la *Stratégie sectorielle de la santé 2013-2016*, qui comprend 7 axes déclinés ensuite en plans d'action spécifiques. Pendant la période de validité du CPP, la CE misera sur l'appui au Maroc pour l'aider à réaliser l'objectif de sa stratégie, c'est-à-dire l'amélioration de l'accès équitable des populations à des services de santé de qualité. L'Espagne se positionne comme partenaire du Maroc pour contribuer à la réalisation de 3 des 7 axes grâce au travail de différents acteurs et instruments.

Un appui sera d'abord fourni à **l'amélioration de l'accès aux soins de santé et l'organisation des services**. A cette fin, la CE s'emploiera à renforcer les capacités du système de soins de santé primaires avec la mise en service d'un modèle de centre de santé dans les zones rurales ainsi que la formation de spécialistes en médecine générale et communautaire, tâches pour lesquelles le Ministère marocain de la Santé considère que l'expérience du système de santé espagnol peut être d'une très grande utilité. Ensuite, le renforcement des capacités des gestionnaires du système de santé dans les 3 régions du Nord sera poursuivi et les réformes entreprises avec l'appui de la CE en matière de formation pour améliorer la qualité des soins infirmiers seront prises en charge. Également, les infrastructures sanitaires, ainsi que son accès (avec la possibilité d'améliorer les routes rurales) des régions les plus enclavées seront renforcées. Enfin, le soutien aux initiatives visant à promouvoir la participation communautaire sera consolidé par le renforcement des capacités des associations et l'institutionnalisation des espaces de participation en matière de santé. Cette approche permettra que la société civile s'organise et agisse afin de promouvoir et réclamer le respect des droits politiques et sociaux qui affectent l'équité sanitaire.

La contribution à ce résultat sera effectuée au moyen de dons bilatéraux de l'AECID au Ministère de la Santé, principalement pour le renforcement des soins de santé primaires, du financement des communautés autonomes espagnoles (avec des actions dans le Nord du Maroc en termes de renforcement des capacités de gestion régionale, d'amélioration des infrastructures et d'amélioration des ressources humaines et matérielles) et de subventions à des ONG. La possibilité d'utiliser l'instrument de l'appui budgétaire sectoriel sera également examinée. Les instruments de coopération remboursable (FONPRODE) pourraient compléter l'appui à ce secteur.

La Coopération espagnole accompagnera également le Maroc dans l'axe de **renforcement de la santé maternelle et infantile**. La CE a en effet une longue historique de soutien à cette ligne de travail, à la fois grâce à l'appui budgétaire au secteur récemment finalisé et centré entre autres sur ce domaine et au travail avec les ONG. Les efforts déployés jusqu'ici ont d'ailleurs porté leurs fruits et permis de contribuer à réduire de manière spectaculaire de la mortalité maternelle et d'améliorer les indicateurs de mortalité infantile. Cependant, il reste encore un long chemin à parcourir où le Maroc conjugue ses efforts à ceux des agences des Nations Unies pour atteindre ce résultat de développement. Nos activités se concentreront sur 4 des 9 régions prioritaires du Plan spécifique du gouvernement visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile, en s'attachant à intégrer les principes d'équité et de qualité dans les programmes de santé maternelle et infantile dans les trois régions du Nord et celle du Souss-Massa-Draa, ainsi qu'à renforcer les capacités des équipes régionales et provinciales du Ministère de la Santé. Les acteurs de la CE impliqués dans cette ligne seront essentiellement l'AECID, l'AACID et les ONG, et les instruments seront des dons bilatéraux, des subventions aux ONG et aux agences multilatérales, et plus particulièrement au FNUAP/UNICEF, avec lesquels il existe une vaste expérience de travail dans le secteur.

Enfin, nos efforts se concrétiseront dans **l'amélioration de la qualité des soins médicaux aux victimes de violence basée sur le genre et à l'encontre des enfants**. Cette ligne de travail répond à l'objectif fixé par la Coopération espagnole en matière de genre et de protection de l'enfance dans tous ses secteurs d'intervention. Elle sera développée au moyen de subventions à des ONG.

Compte tenu que la santé est fortement touchée par les conditions dans lesquelles vivent et travaillent la population (déterminants sociaux de la santé), l'impact du travail est très influencé par les activités menées dans d'autres axes d'intervention. Ainsi, les actions en matière de défense des Droits Humains, de lutte contre la violence à l'égard des femmes et pour l'égalité et la promotion des pratiques justes en matière d'emploi et travail décent et l'appui aux politiques publiques de protection sociale, entre autres, s'ajouteront aux efforts décrits dans cette Orientation stratégique.

- 3.2 Droit humain à une éducation de base et de qualité pour toutes et pour tous

Au cours de cette période, la Coopération espagnole concentrera ses efforts sur deux résultats du développement de la Stratégie marocaine, où notre travail de coopération bénéficie d'une vaste expérience et de reconnaissance, en renonçant à des lignes de travail antérieures comme l'appui à des initiatives d'éducation préscolaire et d'alphabétisation et en essayant ainsi d'éviter la dispersion des actions dans un secteur qui compte un nombre réduit d'acteurs de la CE.

La sélection des résultats dans lesquels interviendra la CE est due à l'intense collaboration établie avec les institutions marocaines concernées et à la confiance générée dans ce travail commun, qui fait que le Maroc considère l'Espagne comme un partenaire privilégié pour la réalisation de progrès. Les deux pays partagent en effet un objectif commun, la lutte contre l'abandon scolaire et ses conséquences, en approfondissant les mécanismes de prévention et en offrant aux enfants qui ont déjà quitté l'enseignement formel ou qui ne l'ont jamais intégré des possibilités de (ré)intégrer le système formel ou d'opter pour une formation intégrant des compétences préprofessionnelles pour leur permettre de trouver un emploi.

Il est par conséquent prévu de **généraliser l'élaboration de la stratégie de l'école de la deuxième chance et le renforcement des mécanismes de lutte contre l'abandon scolaire**. La CE s'aligne sur le Maroc dans la réalisation de ce résultat en

appuyant la mise en œuvre de la nouvelle *stratégie d'éducation non formelle pour la prévention de l'abandon et la réinsertion* dans les régions d'intervention de la CE, en renforçant les capacités de gestion et l'amélioration de la qualité du service fourni par les centres d'enseignement public (établissements scolaires, centres de formation préprofessionnelle...) et par les organes de l'administration régionale chargée de la gestion de l'éducation (délégations provinciales et académies régionales). Il est important pour la CE de ne pas oublier le rôle de médiation sociale qui est assumé, depuis les écoles, avec d'autres centres consacrés à l'enfance, et des activités dans ce sens figurent de ce fait dans les actions prévues par la CE à l'égard de la protection de l'enfance dans la première des Orientations stratégiques envisagées par le présent CPP. Également, la CE pourrait travailler dans l'amélioration et construction d'établissements scolaires, et faciliter son accès, notamment à travers l'aménagement des routes rurales dans les zones enclavées. Les activités entreprises à ce niveau auront sans aucun doute des répercussions sur la réduction de l'abandon scolaire.

En outre, l'institutionnalisation d'un circuit alternative à l'éducation formelle sera abordée, en renforçant les lignes de l'éducation non formelle (qui comprend la formation professionnelle) ainsi que les actions du Ministère de l'Education et de la Formation professionnelle (MEFP) dans la mise en œuvre d'écoles pilotes avec cette option. Ces interventions seront réalisées au moyen de subventions de l'AECID au MEFP et à des ONG. Les instruments de coopération remboursable (FONPRODE) pourraient compléter l'appui à ce secteur.

Par ailleurs, l'Espagne conjuguera ses efforts à ceux du Maroc pour **faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en situation d'abandon scolaire ou non diplômés**. La CE contribuera à ce résultat en améliorant principalement les capacités du système de formation par apprentissage, afin que les titulaires puissent s'adapter au maximum au marché du travail. Pour ce faire, des dons bilatéraux de l'AECID et des subventions aux ONG seront accordés et on cherchera à mobiliser les entreprises comme partenaires clés dans le développement de ces initiatives (PPPD). La possibilité d'utiliser l'instrument d'appui budgétaire sectoriel sera également étudiée une fois que le Maroc présentera sa Stratégie pour le développement de la Formation Professionnelle.

Zones géographiques prioritaires

Cette réflexion a été exploitée pour examiner la situation des zones géographiques prioritaires traditionnelles de la Coopération espagnole. Ces zones ont été sélectionnées en fonction des relations bilatérales historiques et de données économiques et démographiques.

Le récent *Rapport national 2012 sur les OMD* publié par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) nous fournit des informations très utiles pour reconsidérer si, au-delà de la présence historique des acteurs espagnols dans ces territoires, les indicateurs de développement de ces régions continuent à avaliser les efforts consacrés par la CE à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et des citoyennes de ces régions.

- **La zone Nord, qui comprend la région Tanger-Tétouan (T-T), l'Oriental et Taza-Alhoceima-Taounate (TAT)**. En ce qui concerne la pauvreté et les inégalités sociales, il est constaté que la région TAT est l'une des plus pauvres du pays, avec un taux de pauvreté relative (8,3 %) et de pauvreté multidimensionnelle (19,3%) très au-dessus de la moyenne nationale. Si la région TT a connu une évolution très positive au cours des dernières années, après avoir atteint un taux de pauvreté relative de 5,3% et un taux de pauvreté multidimensionnelle de 10%, elle connaît cependant de grandes inégalités sociales (son indice de Gini a augmenté de près

de 25% entre 1985 et 2007). Les régions TT et TAT se trouvent également en-dessous de la moyenne nationale en termes de taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans. TAT possède également l'un des plus faibles indices de parité entre les sexes, tant dans l'enseignement primaire que secondaire ou supérieur, et le deuxième taux le plus élevé de mortalité infantile du pays. Quant à la région de l'Oriental, elle est connue pour avoir le taux de chômage le plus élevé de tout le pays. Enfin, il est important de mentionner que les trois régions du Nord sont couvertes par le *Plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile* car elles présentent des taux inférieurs à la moyenne nationale quant au pourcentage de consultations prénatales et à celui des accouchements en milieu surveillé, ainsi que des taux élevés de malnutrition infantile.

- La **région du Grand Casablanca** remplacera, comme zone d'intervention urbaine par excellence, l'axe urbain formé par les villes de Casablanca, Mohammedia et Rabat et Salé, considéré jusqu'ici comme zone prioritaire. Malgré les améliorations de nombreux aspects (indicateurs de la santé, de l'éducation et de la pauvreté relative et multidimensionnelle), la région du Grand Casablanca, qui a la plus forte concentration de population de tout le pays (3,9 millions de personnes en 2012, soit 12% de la population totale et près de 20% de la population urbaine) fait face à de graves problèmes en matière d'emploi. La population active urbaine du Grand Casablanca représente 21,2% de la population active du pays et comporte en outre de graves inégalités entre les sexes en matière de taux d'activité (70,7% d'hommes/19,1% de femmes). Cette région figure par conséquent parmi les objectifs du travail de la CE, notamment pour les actions à mener en matière de croissance économique inclusive et durable. Ces actions seront couplées à des initiatives d'appui aux structures décentralisées de protection de l'enfance, compte tenu du fait que l'un des graves problèmes dus à la croissance urbaine massive connue par la capitale économique est la vulnérabilité de ce groupe dans les quartiers marginalisés.

Il est proposé d'abandonner les rares actions menées localement par la CE dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs dont les indicateurs socio-économiques sont bien au-dessus de la moyenne nationale pratiquement pour toutes les variables correspondant à la réalisation des OMD.

- Les **provinces côtières de la région Souss-Massa-Draa (SMD)**. Le taux de pauvreté relative de la région SMD continue à être supérieur à la moyenne nationale (6,9% contre 6,3%) et ce, bien qu'il ait fortement diminué au cours des dernières années. De même, les indicateurs de l'éducation et de la santé de la région affichent des déficits encore importants. Il convient de souligner les données relatives à l'indice de parité entre les sexes dans les différents niveaux d'enseignement, qui accusent une forte baisse au passage du primaire au secondaire, et les niveaux de mortalité infantile et infanto-juvénile, tous deux supérieurs à la moyenne nationale. Comme dans les trois régions du Nord, la région SMD figure dans le *Plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile* car elle présente des taux inférieurs à la moyenne nationale quant au pourcentage de consultations prénatales et à celui des accouchements en milieu surveillé, ainsi que des taux élevés de malnutrition infantile.

Programmation conjointe avec d'autres bailleurs de fonds.

L'Espagne, avec le reste des Etats-membres et la Délégation de l'Union européenne au Maroc, a exprimé son accord pour participer à un exercice de programmation conjointe. Les principaux bailleurs de fonds de l'UE, y compris la DUE elle-même, ont déjà synchronisé la mise en œuvre de leurs cycles respectifs de programmation qui débutera en 2014, comme pour la Coopération Espagnole. Les bailleurs de fonds européens ont convenu de lancer le processus de programmation conjointe en 2014, de mener l'analyse et les discussions nécessaires tout au long de l'année afin de disposer d'une analyse de situation et des besoins partagée par tous à la fin de l'année 2014 et de parvenir en 2015 à un accord de division réelle du travail en fonction de ces besoins. Il est ainsi prévu que la mise en œuvre de la programmation conjointe établie entre les Etats-membres, l'UE et le Maroc démarrerait en **2016**.

En préparation de ce processus de programmation conjointe, la DUE et les Etats-membres présents au Maroc ont progressivement diminué leurs axes prioritaires de travail pour se conformer aux principes de la concentration et de la division du travail adoptés en 2007 dans le **Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division de travail dans la politique de développement**.

Coopération déléguée.

Pour l'instant, aucune opération de coopération déléguée n'est menée par l'AECID avec des fonds d'autres donateurs. En fait, les expériences de coopération déléguée dans le pays sont très rares et seule une délégation de fonds de la Belgique à la DUE pour la mise en œuvre d'un projet de développement agricole est actuellement en vigueur, avec une autre opération plus récente de l'UE à la France (*France Expertise Internationale*) en matière de migration et de développement, pour appuyer le *Partenariat UE-Maroc* pour la mobilité.

Nous considérons que la future mise en œuvre de la programmation conjointe entre la DUE et les Etats-membres peut favoriser le développement d'initiatives de coopération déléguée, grâce à un programme commun qui permettra d'approfondir la complémentarité et la division du travail, en tirant parti des points forts de chaque pays. L'Espagne, de par sa relation intense et sa proximité avec le Maroc, peut être un partenaire privilégié pour entreprendre naturellement de telles initiatives, au vu des multiples expériences de collaboration entre les institutions homologues des deux pays.

Coopération multilatérale.

Dans le passé, on a financé des projets pour l'UNICEF, l'ONUDI (entrepreneuriat féminin) et la FAO (valorisation de l'eau d'irrigation) ainsi que pour le programme Art Gold du PNUD et d'autres projets régionaux de la FAO (pêche artisanale et lutte contre la désertification) et de l'UICN (environnement). De même, le Maroc a bénéficié du Fonds Espagne-PNUD pour la réalisation des OMD liés au genre (8 millions de dollars) et Culture pour le développement (5 millions de dollars) qui sont déjà finalisés. Un autre financement à ONU-Femmes pour son programme de gouvernance démocratique avec une approche basée sur le genre vient de prendre fin.

A l'heure actuelle, le seul programme en vigueur est un projet régional avec le BIT pour la promotion de l'emploi et de travail décent pour les jeunes.

L'Espagne a été le premier bailleur de fonds à l'ONU au cours des dernières années et devrait capitaliser sur le solide partenariat qui existe au Maroc avec ses agences spécialisées, compte tenu de l'harmonisation de très haut niveau des interventions. La Coopération espagnole est activement impliquée dans l'élaboration et le suivi de

l'UNDAF, ce qui signifie que la recherche de complémentarités est facile et que des domaines d'intervention conjointe sont identifiés. Il serait intéressant de collaborer dans la période couverte par le Cadre de partenariat, comme indiqué dans chacune des sections sectorielles : avec l'**UNICEF** pour la mise en œuvre conjointe de la Stratégie de protection de l'enfance ; avec le **BIT et l'ONUDI** pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'emploi et de l'économie sociale, y compris d'éventuelles actions de coopération Sud-Sud ; et avec le **UNFPA/UNICEF** pour l'élaboration du Plan d'accélération de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

Coopération financière⁴.

Le **Fond pour la promotion du développement (FONPRODE)** a ouvert la possibilité de canaliser l'appui espagnol à travers différentes modalités d'aide remboursable, tels que :

- **Prêts et lignes de crédit concessionnels aux États pour le financement de projets de développement, avec une garantie souveraine.** Il s'agit d'un nouvel instrument que l'Espagne met au service de sa coopération avec le Maroc. Au cours de cette période on explorera de possibles projets d'investissement à financer à travers cet instrument.
- **Prêts et lignes de crédit aux institutions financières locales pour la micro-finance.** La Coopération espagnole a investi un total de 31,5 millions d'euros dans les activités des finances inclusives au Maroc. Les résultats en performance sociale à la fin de 2012, obtenus à partir de la proportion attribuable à la dette des entités avec FONPRODE-micro-finance, à cette date (dette en vigueur d'un montant total de €25,54 M.), indiquent qu'à la fin de 2012, la portée du financement FONPRODE dans le secteur est d'environ 40 000 emprunteurs, dont 48 % de femmes.
- **Participations directes ou indirectes au capital ou au quasi-capital dans les entités de droit public ou privé.** Cette dernière modalité d'aide, a été lancée pour la première fois en 2010, en ouvrant ainsi un nouveau domaine pertinent pour contribuer à la réalisation des objectifs prévus dans chacun des secteurs. Ainsi, et en collaboration avec la **Banque européenne d'investissement**, BEI, deux transactions ont été approuvées et formalisées à ce jour, pour développer des opérations d'investissement dans les PME au Maroc. Le premier est le Fonds de *Capital North Africa Ventures II*, axé sur le Maroc et avec la possibilité d'investir dans les pays voisins. Son objectif est d'investir dans des PME de la région et la contribution espagnole est de 10 millions d'euros. La deuxième opération est le Fonds de la *Mediterrania Capital II*, géré par un cabinet d'études espagnol, qui investira dans des PME au Maroc, Tunisie et Algérie. L'engagement espagnol dans ce fonds est de 10 millions d'euros.

Aide programmatique.

Le IV Plan-directeur 2013-2016 de la Coopération espagnole consolide l'aide programmatique comme modalité de coopération dans laquelle devraient s'inscrire tous les instruments de coopération et de financement au développement. De même, les conclusions de l'Evaluation de la gestion programmatique de l'aide 2005-2010 de l'AECID, nous recommandent d'intégrer l'approche-programmatique, tant pour canaliser l'APD bilatérale que pour consolider la position centrale de cette approche dans l'ensemble de la Coopération espagnole.

⁴ Cette liste d'outils financiers est assujettie aux amendements de la Loi FONPRODE en vigueur.

Au Maroc, la Coopération espagnole a déjà parcouru un long chemin dans ce sens. Selon le dernier Rapport de suivi de la Déclaration de Paris au Maroc pour l'année 2011, l'Espagne a augmenté de façon spectaculaire l'utilisation des systèmes nationaux, qui est passée de 9% en 2007 à 86% en 2010. Cela reflète d'une part le fait que la gestion financière des fonds destinés à des institutions publiques marocaines et fournies par l'AECID ainsi que par la coopération décentralisée (Junta de Andalucía), est adaptée aux procédures nationales. Mais cela répond d'autre part à un exercice d'alignement intense, dans lequel les différentes institutions et organismes de l'administration marocaine exercent le leadership dans la planification et la mise en œuvre de leurs programmes et stratégies, avec l'appui de la CE pour mener à bien certains axes, de sorte que les fonds fournis par l'Espagne sont intégrés dans les lignes budgétaires ouvertes par le Ministère de l'Economie et des Finances aux ministères ou organismes sectoriels avec lesquels on travaille, comme pour les fonds d'autres bailleurs de fonds. Pour veiller à la responsabilisation mutuelle, des mécanismes de suivi communs avec le pays partenaire ont été mis en place sous forme de réunions trimestrielles auxquelles participent des représentants du ministère sectoriel concerné, de la CE et du MEF en tant qu'ordonnateur.

Le meilleur exemple de cette approche programmatique s'est concrétisé par l'instrument des **appuis budgétaires**, qui a sans aucun doute permis à la Coopération espagnole d'entrer dans le "club des bailleurs de fonds" qui tiennent un dialogue politique de haut niveau avec le pays partenaire. Toutefois, il faut souligner que cette même approche est également appliquée par la plupart des projets et programmes de coopération bilatérale avec des institutions soutenues par l'AECID et l'AACID.

Pour ce qui est de l'avenir, il faut signaler que l'une des conclusions du Rapport de suivi 2011 de la Déclaration de Paris au Maroc mentionné ci-dessus est qu'il faut passer à l'approche sectorielle pour que, indépendamment de l'instrument utilisé, tous les donateurs agissent de manière harmonisée et d'une seule voix vis-à-vis du coordonnateur de l'aide, le Ministère de l'Economie et des Finances, et du ministère sectoriel compétent. C'est pourquoi la Coopération espagnole au Maroc prévoit de continuer à soutenir cette approche dans toutes les actions mises en œuvre avec des institutions marocaines dans les différents secteurs d'activité proposés.

En ce qui concerne l'appui budgétaire sectoriel qui restera une priorité car il s'agit de l'instrument qui s'aligne le mieux sur les politiques publiques du pays ; il est toutefois estimé qu'il faudrait examiner s'il convient de demander la condition de l'additionnalité budgétaire pour permettre au ministère impliqué d'aborder la mise en œuvre des réformes et la mobilisation des ressources humaines et matérielles impliquées par l'engagement pris en vertu de la signature de ce type d'accords.

Comme le montre le Cadre de résultats, il est proposé d'étudier l'utilisation de cet instrument pour soutenir la *Stratégie sectorielle de la santé 2012-2016* et la future *Stratégie nationale pour le développement de la formation professionnelle pour l'horizon 2020*. Dans le premier cas, l'Espagne participe en tant qu'observateur aux missions d'identification menées par la DUE et la Banque mondiale, tandis que dans le deuxième, il s'agit d'attendre l'approbation de la stratégie pour entamer des discussions avec d'autres bailleurs de fonds du secteur.

Cadre de partenariat

Selon les orientations stratégiques du IV Plan Directeur 2013-2016 de la Coopération Espagnole.

Corrélation sectorielle		Portée territoriale	Acteurs de la CE		
Orientations Plan Directeur	Lignes d'action PD	Zone géographique	Resp.	Participant	Partenaires dans le pays
1. Consolider le processus démocratique et l'état de droit	1.1 Etat de droit et garantie des droits de l'homme	Niveau central/ 3 régions Nord	AECID	ONG/Ministère de la Justice/ Etablissements pénitentiaires	Ministère de la Justice/ Etablissements pénitentiaires
	1.2 Structure et systèmes de gestion du secteur public	Niveau central/ 3 régions Nord / SMD / Grand Casablanca	AECID	ONG / Communautés autonomes / Admin. Protection de l'enfance /	DGCL/communes/ régions/ Entraide nationale / Cour constitutionnelle / AMCI.
	1.3 Qualité de la démocratie	Niveau central/ 3 régions Nord/SMD	AECID	ONG / Communautés autonomes	Société civile marocaine
2. Promouvoir des opportunités économiques	2.1 Croissance économique inclusive et durable	Niveau central/ 3 régions Nord / Grand Casablanca	AECID	ONG / Communautés autonomes / Ministère de l'Emploi & de la Sécurité sociale	Ministère de l'Emploi & Affaires sociales / Ministère de l'Economie sociale & de l'Artisanat
3. Promouvoir des systèmes de cohésion sociale mettant l'accent sur les services sociaux de base	3.1 Droit à la santé : équité et couverture universelle	Niveau central/ 3 régions Nord/SMD	AECID	ONG / Communautés autonomes / Ministère de la Santé	Ministère de la Santé /Directions régionales de la santé/OSC
	3.2 Droit à une éducation de base et de qualité pour toutes et tous	Niveau central/ 3 régions Nord/SMD	AECID	ONG / Communautés autonomes	Ministère de l'Education & de la FP

3. STRATÉGIE D'ASSOCIATION

Ressources

Le Maroc est un des principaux récepteurs de l'AOD de la Coopération Espagnole, arrivant en 2009 à un maximum historique de 166 millions d'euros en 2009. La moyenne annuelle de déboursement des dernières années s'est située dans les environs de 80M€. Ce chiffre a diminué suite à la réduction budgétaire de la Coopération Espagnole qui a eu également son impact sur les montants alloués au Maroc.

Il faut souligner la diversité de la Coopération Espagnole au Maroc, avec une forte implication des **Communautés Autonomes et Entités Locales**, ainsi que la grande présence de la société civile espagnole avec **plus de 50 ONG** travaillant dans le territoire, parmi lesquelles **30** comptent avec une **présence permanente**.

Le IV Plan Directeur de la Coopération Espagnole (2013-2016) inclut le Maroc dans ses priorités géographiques, l'intégrant dans le group de Pays prioritaire de la Coopération Espagnole, indicateur de renouvellement de son engagement avec le Royaume.

Tenant compte du rôle protagoniste que le Maroc joue dans le parcours historique de la Coopération Espagnole, et sans oublier la situation économique dérivée de la crise financière internationale et son impact en Espagne, dans le contexte de cette Commission Mixte dont le Cadre de Partenariat Pays est annexé, **la Coopération Espagnole serait en disposition d'engager un montant approximatif de 150 M€** (50 M€ de Coopération non remboursable et 100 M€ de Coopération remboursable).

Ce montant serait ventilé par les contributions de:

Administration Général de l'État	70%
Communautés Autonomes (gouvernement régionaux)	20%
Entités Locales (municipalités et provinces)	7%
Universités	3%

Orientations Stratégiques PD	Lignes d'action PD	Acteurs CE	Instruments Modalités	Priorité transversale	Ressources par année et ligne d'action. Pourcentages
1. Consolider le processus démocratique et l'État de Droit	1.1 État de Droit et garantie des Droits Humains	AECID/ONG/ M Justice/ Institutions pénitentiaires	Subventions AECID à ONG, AT M. Justice, Institutions Pénitentiaires	Droits Humains, Genre, Enfance	2014: 4 M€
	1.2 Structure et systèmes de gestion du secteur publique	AECID/ONG/ Communautés autonomes /Protection Enfance/M de l'Emploi et SS	Subventions AECID et Communautés autonomes à ONG, AT M ^{ère} de l'Emploi et SS, AT Communautés autonomes, PPPD	Droits Humains, Genre, Enfance	2015: 10 M€ 2016: 19 M€
	1.3 Qualité de la Démocratie	AECID/ONG/ Communautés autonomes	Subventions AECID et Communautés autonomes à ONG, AT	Droits Humains, Genre, Enfance	TOTAL: 33 M€ 22%
2. Promouvoir des opportunités économiques	2.1 Développement Economique inclusif et durable	AECID/ONG/ Communautés autonomes / M de l'Emploi et la Sécurité Sociale	Subventions AECID et Communautés autonomes à ONG, Coopération financière remboursable, FONPRODE PPPD, Fonds Culturel Programme Acerca, Subventions Multilatéraux	Droits Humains, Genre,	2014 : 2 M€ 2015 : 40 M€ 2016 : 9 M€ TOTAL: 51 M€ 34%
3. Promouvoir des systèmes de cohésion sociale mettant l'accent sur les services sociaux de base	3.1 Droit humain à la Santé. Équité et couverture universelle	AECID/ONG/ Communautés autonomes / M Santé	Subventions AECID et Communautés autonomes à ONG, Subventions Multilatéraux, AT M ^{ère} Santé	Droits Humains, Genre, Enfance	2014 : 55 M€ 2015 : 5 M€ 2016 : 6 M€
	3.2 Droit humain à une éducation de base et de qualité pour toutes et tous	AECID/ONG/ Communautés autonomes	Coopération financière remboursable, Subventions AECID, et Communautés autonomes à ONG, PPPD, FONPRODE	Droits Humains, Genre , Enfance	TOTAL: 66 M€ 44%
TOTAL					100%

Engagements en matière d'Efficacité.

Le rapport de suivi de la Déclaration de Paris au Maroc (2011) attire l'attention sur la nécessité d'avancer dans une approche sectorielle pour que, indépendamment de l'instrument à utiliser, tous les bailleurs de fonds agissent en harmonisation et avec une seule voix vis à vis de la coordination de l'aide, à savoir, le Ministère de l'Économie et Finances et le Ministère sectoriel bénéficiaire. Pour cela, la Coopération Espagnole intégrera cette approche dans toutes les actions à exécuter avec les institutions marocaines dans les différents secteurs de travail proposés.

Finalement, il faut souligner que, dans l'objectif d'amélioration de l'harmonisation entre bailleurs, la DUE et les Etats Membres, Espagne entre eux, ont décidé de commencer un processus de programmation conjointe en 2014, avec les discussions et diagnostics nécessaires tout au long de cette année, dans le but de disposer d'une analyse de situation et de nécessités partagées pour tous à la fin de 2014, et arriver à un accord de répartition réel de travail selon ces nécessités pour le 2015. Ainsi, il est prévu que pour **2016 commencera l'exécution de la Programmation Conjointe établie par les Etats Membres, la DUE et le Maroc.**

Cohérence de politiques.

Cette liste contient l'ensemble des entités de l'Administration Publique espagnole avec lesquelles le bureau Technique de Coopération mène un travail conjoint et coordonné.

- **Ministère de l'Emploi et la Sécurité Sociale**, exécution de programmes de Coopération Technique dans les domaines de l'emploi, sécurité et santé dans le travail, sécurité sociale, inspection de travail et migrations.
- **Ministère de la Justice**, exécution du programme ADL II de l'AECID pour le renforcement de la Justice de proximité en collaboration avec le Conseiller de Justice de l'Ambassade et du Ministère de la Justice espagnol. Il faut aussi souligner l'intervention des ministères régionaux de certaines régions espagnoles qui permet d'exposer le fonctionnement du système espagnol, qui est devenu un modèle dans l'actualité étant données les réformes profondes qui sont menées dans la législation et dans la gestion.
- **Ministère de l'Agriculture**, projets liés aux entreprises agricoles, l'élevage et le contrôle de santé animale, la pêche et les laboratoires d'analyse. La collaboration dans le passé était particulièrement focalisée dans le développement rural, dans l'actualité l'appui de ce Ministère sera lié à la mise en marche d'une collaboration avec des entreprises espagnoles agricoles à travers les Partenariat Public Privés pour le Développement, PPPD.
- **Ministère de la Santé**, Collaboration à travers de la FCSAI, fondation du Ministère, pour l'appui dans l'amélioration de la qualité des soins d'infirmier et formation aux unités d'urgence médicale. Aussi, dans le domaine de la médecine de famille, le soutien de la part des ministères régionaux de certaines régions espagnoles.
- **Ministère de l'Économie et de la Compétitivité**, fournira les ressources générées par le Fond de Conversion de la Dette. Coordination entre le FIEM et le FONPRODE de Coopération financière, pour mener des analyses conjointes et identification de secteurs d'intervention. Aussi, participation fondamentale du Bureau Commercial de l'Ambassade dans la mise en marche des PPPD.

- **Communautés Autonomes (gouvernements régionaux)**, acteur fondamental dans la cohérence des politiques de la Coopération Espagnole au Maroc. Il faut aussi souligner les fonds régionaux de l'UE source de financement de projets de développement avec les régions voisines marocaines pour laquelle l'Andalousie et les îles Canaries se sont particulièrement bénéficiées les dernières années.

Système de Suivi et Évaluation: Responsabilité mutuelle

Ce Cadre de Partenariat-Pays avec le Maroc pour les années 2014-2016 est doté d'un système de suivi et évaluation basé dans l'accomplissement d'indicateurs budgétaires proposés dans la matrice de Cadre de Résultats. Il est prévue la réalisation de:

PRODUITS	RESPONSABLE	MÉCANISME DE VALIDATION	DATES
Rapports annuels de suivi	Bureau Technique de Coopération / Ambassade	Validé par le Groupe Stable de Coordination de la Coopération Espagnole	2014-2016
Rapport d'évaluation intermédiaire	Évaluation Interne: Groupe Stable de Coordination de la Coopération Espagnole	Validé par Pays Partenaire (Inst. /Soc. Civile)	2015
Évaluation finale	Évaluation externe	Validé par le Groupe Stable de Coordination /Pays Partenaire	2017

- **Un suivi annuel** basé sur les progrès vers l'accomplissement des indicateurs établis dans le Cadre des Résultats, qui fournit une idée sur la contribution de la CE aux Résultats de Développement sélectionnés. Dans ces rapports annuels sera également pris en compte la réalisation des engagements pris par l'Espagne en termes de qualité et de l'efficacité de l'aide (rapports produits par le MEF), ainsi que les résultats et les implications pour les actions de la CE pour le processus de Programmation Conjointe qui aura lieu en parallèle avec l'exécution de notre Cadre de Partenariat. Des recommandations pourront être proposées pour l'amélioration du cadre de résultats.
- **Évaluation intermédiaire**, qui sera élaboré par le Groupe Stable de Coordination de la Coopération Espagnole, à travers d'une division de tâches autour des différents secteurs de travail envisagés dans le CPP et avec une attention spéciale des aspects de genre et à l'approche basée sur les Droits Humains. Néanmoins, et afin d'apporter un point de vue externe aux propres agents de la CE, celle-ci sera validée par le pays partenaire, grâce à l'organisation d'ateliers, avec les partenaires de caractère institutionnel, ainsi que les partenaires de la société civile.
- **Évaluation finale**, dans ce cas il faudra faire appel à des évaluateurs externes, de façon à ce que les leçons apprises et les recommandations puissent être appliquées dans le cycle de programmation suivant, qui contiendra, en plus, les particularités propres de l'exercice de Programmation Conjointe UE qui sera en exécution. L'évaluation finale devra être validée tantôt par le Maroc comme par le Groupe Stable de Coordination de la Coopération Espagnole.

ANNEXE 3



CADRE DE RESULTATS DE DÉVELOPPEMENT

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel						
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE				
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités
Etablir l'État de Droit, la régionalisation avancée et la bonne gouvernance garantissant la dignité, les droits, les libertés et la sécurité basés sur une véritable citoyenneté.	Les citoyens accèdent à un système de justice plus proche, indépendant et efficace.	En 2017 il y a un nouveau modèle d'inspection judiciaire et un système d'externalisation de la gestion financière des tribunaux.	Documents du Ministère de la Justice (rapports de suivi du Plan de réforme du système judiciaire), décrets de mise en œuvre des réformes	En janvier 2014 aucun objectif de la charte de réforme du système judiciaire n'a progressé	Absence de budget, lenteur de l'administration	Consolider le processus démocratique et l'État de Droit	Etat de droit et garantie des droits humains	Il est amélioré l'accès des citoyens à une justice plus indépendante et plus efficace.	En 2015 un modèle a été élaboré pour l'externalisation de la gestion financière des tribunaux ; en 2017 le modèle d'externalisation de la gestion financière des tribunaux a été mis en place (sa mise en pratique est amorcée à Rabat, Agadir et Tanger).	Décrets de mis en œuvre, rapports de suivi du plan de réforme du système judiciaire	AECID/ Ministère de la Justice	SPE
		En 2017 il y a un modèle révisé d'inspection judiciaire.							En 2015 un système informatisé pour la gestion de los procedimientos judiciaires a été élaboré. En 2017 sa mise en marche est initiée.			
		En 2017 un modèle de service d'orientation juridique gratuit a été mis en place.							En 2017 un service d'orientation juridique dans les tribunaux de première instance et les cours d'appel de Rabat, Agadir et Tanger a été établi.			
		En 2017 la carte judiciaire a été réformée pour se rapprocher des citoyens.							En 2015 les bases de la réforme de la carte judiciaire sont approuvées. En 2017 une nouvelle carte judiciaire est en vigueur.			
		Les cellules d'accueil aux femmes et aux enfants victimes de violence ont été généralisées, avec des protocoles d'action.						En 2017 les cellules d'accueil des tribunaux pour les femmes et les enfants vulnérables disposent d'un protocole d'intervention amélioré qui s'applique de manière effective au moins à Rabat, Agadir et Tanger.		AECID/ Ministerio Justicia	SPE	

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel						
						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE				
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités
Etablir l'État de Droit, la régionalisation avancée et la bonne gouvernance garantissant la dignité, les droits, les libertés et la sécurité basés sur une véritable citoyenneté.	Les citoyens accèdent à un système de justice plus proche, indépendant et efficace.	Le niveau et l'efficacité de la formation de base et de la formation spécialisée augmentent & la formation continue des professionnels du système judiciaire se renforce.	Documents du Ministère de la Justice (rapports de suivi du Plan de réforme du système judiciaire), décrets de mise en œuvre des réformes	En janvier 2014 aucun objectif de la charte de réforme du système judiciaire n'a progressé	Absence de budget, lenteur de l'administration	Consolider le processus démocratique et l'État de Droit	Etat de droit et garantie des droits humains	Les citoyens disposent d'un personnel de justice formé pour l'attention et la défense des droits des femmes et des enfants.	En 2015 les curricula de formation continue et initiale pour les juges et autres acteurs du système judiciaire, comprennent des modules de formation spécifiques de genre et protection de l'enfance.	Services du Ministère de la Justice, rapports de suivi du plan de réforme du système judiciaire.	AECID	SPE
									En 2017 les curricula relatifs au genre et à la protection de l'enfance, ont été intégrés dans la formation initiale et continue de l'Institut Supérieur de la Magistrature.	rapports de suivi du plan de réforme du système judiciaire. Modules de formation.	AECID	SPE
		Les citoyens en situation de conflit avec la loi, disposent d'un système d'établissements pénitentiaires et centres de sauvegarde plus modernes et efficaces.						En 2017 il y a un nouveau système d'action pour la réhabilitation de personnes privées de liberté.	Rapports des services de la DG Etabl. pénitentiaires	AECID, Etabl. Pénitenc	SPE / ONGD	
								En 2017, 10 centres de sauvegarde répondent aux normes établies.	Rapports du Ministère de la Jeunesse	AECID, ONGD, Ministère de la Jeunesse	SPE / ONGD	
								En 2017 un mécanisme de supervision des centres de sauvegarde de l'enfance a été créé.	Rapports du Ministère de la Jeunesse	AECID, ONGD, Ministère de la Jeunesse	SPE / ONGD	
								En 2016, X enfants en situation de vulnérabilité sont bénéficiaires des mesures alternatives à l'institutionnalisation.	Rapport diagnostic de faisabilité et Sentences judiciaires	AECID, ONGD, Ministère de la Jeunesse	SPE / ONGD	
	La population marocaine accède à de meilleurs services de l'administration centrale et locale.	Nombre de services institutionnels nationaux et/ou locaux con capacités renforcées et/ou systèmes de gestion et/ou fonctionnement améliorés.	Documents relative à la gestion & au fonctionnement des services locaux	Fonctionnement ou obsolescence des services rendus par les entités locales. Les organes prévus par la Constitution de 2011 n'ont pas été mis en œuvre.	Perte d'intérêt politique pour la régionalisation avancée et la décentralisation		Renforcement de la structure et les systèmes de gestion du secteur public	La population marocaine ; et en particulier celle des zones d'intervention de la CE, disposent de meilleurs services publics décentralisés et déconcentrés.	En 2017 au moins 5 études pour l'amélioration des services publics locaux ont été réalisées.	Rapports des études, rapports des communes. Rapports du Ministère de l'Intérieur (DGCL)	AECID / AACID / Gouv. des Canaries / Catalogne /Mairie de Barcelone	SPE, subventions CCAA / EELL
			Documents des instances administratives	En 2017 au moins 5 provinces et 30 communes ont adopté de nouveaux systèmes de gestion et/ou de fonctionnement de certains services publics.					AECID / AACID / Gouv. des Canaries / Catalogne /Mairie de Barcelone	SPE, subventions CCAA / EELL		

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel													
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE											
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités							
Etablir l'État de Droit, la régionalisation avancée et la bonne gouvernance garantissant la dignité, les droits, les libertés et la sécurité basés sur une véritable citoyenneté.	La population marocaine accède à de meilleurs services de l'administration centrale et locale.	La Stratégie nationale de protection de l'enfance élaborée et approuvée en 2014. En 2016 elle est mise en oeuvre.	Rapport périodique du gouv. du Maroc sur l'application de la CDN Rapport alternatif des OSC	3 Unités de protection de l'enfance (UPE) sont fonctionnelles dans tout le pays en 2013	Pas d'intégration des lignes de la politique de protection de l'enfance dans le budget général de l'Etat	Consolider le processus démocratique et l'État de Droit	Renforcement de la structure et les systèmes de gestion du secteur public	La population marocaine ; et en particulier celle des zones d'intervention de la CE, disposent de meilleurs services publics décentralisés é déconcentrés.	En 2015 les UPE de Tanger, Tétouan, Oujda, Béni-Mellal, Agadir & Salé sont opérationnelles.	Informes anuales de las UPE. Informes anuales de la Entraide Nationale	AECID / ONGD	conventions & projets ONG							
				En 2015, un protocole d'intervention a été approuvé & est appliqué par tous les acteurs sociaux dans les zones d'intervention de la CE.					En 2015, un protocole d'intervention a été approuvé & est appliqué par tous les acteurs sociaux dans les zones d'intervention de la CE.				AECID / ONGD	conventions & projets ONG					
				Le nombre de filles retirées du travail domestique et incluses dans les programmes de protection sociale dans la région d'Agadir a augmenté d'au moins 25%.					Le nombre de filles retirées du travail domestique et incluses dans les programmes de protection sociale dans la région d'Agadir a augmenté d'au moins 25%.				AECID / ONGD	conventions & projets ONG					
																En 2016 las infrastructures de X centres destinés a l'enfance relevant de l'Entraide Nationale sont conformes a la loi 14/05.	Rapports annuels de l'Entraide Nationale	AECID / AACID / ONGD	subventions CCAA / EELL/ conventions et projets ONGD
															En 2016 la gestion de X centres est systématisée & conforme aux normes des NNUU.	AECID / AACID / ONGD		subventions CCAA / EELL/ conventions et projets ONGD	
																En 2016, X enfants en situation de vulnérabilité sont beneficiaires des mesures alternatives à l'institutionnalisation.	Rapport diagnostic de faisabilité et Sentences judiciaires	AECID / ONGD	conventions et projets ONGD
																L'administration centrale marocaine dispose d'institutions mieux aptes à remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme & de solidarité internationale.	Rapports d'évaluation des cours	AECID	SPE
								En 2016 la Cour constitutionnelle dispose de capacités pour faire face au recours directes des citoyens. En 2016 Tous les magistrats de la Cour constitutionnelle ont bénéficié de formations spécifiques.	AECID	SPE									

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel							
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE					
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités	
Etablir l'État de Droit, la régionalisation avancée et la bonne gouvernance garantissant la dignité, les droits, les libertés et la sécurité basés sur une véritable citoyenneté.	La population marocaine accède à de meilleurs services de l'administration centrale et locale.					Consolider le processus démocratique et l'État de Droit	Renforcement de la structure et les systèmes de gestion du secteur public	L'administration centrale marocaine dispose d'institutions mieux aptes à remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme & de solidarité internationale.	En 2017 l'AMCI a réalisé au moins un projet de coopération triangulaire.		AECID	SPE	
				Pas d'intégration des lignes de la politique de protection de l'enfance dans le budget général de l'Etat	En 2016 un système d'information fiable est fonctionnel sur les centres de protection sociale de l'Entraide Nationale destinés à l'enfance.				Rapports annuels de l'Entraide Nationale	AECID	SPE		
	Les citoyens accèdent à une meilleure participation aux instances et politiques publiques.	Nombre d'organismes et mécanismes de participation actifs.	Documents de création/ constitution et d'activité des organes et mécanismes de concertation & de participation des citoyens existants & actifs (PV & documents d'activité)	Janvier 2014 : participation limitée des citoyens	Perte d'intérêt politique pour la régionalisation avancée et la décentralisation			Impulsion à la qualité de la démocratie	La population des zones d'intervention de la CE voit s'améliorer les mécanismes et dispose d'instances de concertation et de participation à l'élaboration, mise en œuvre net contrôle des politiques publiques.	Dans 10 provinces des régions prioritaires pour la CE, au moins 120 OSC participent activement aux institutions.	PV des réunions de concertation	AECID/ AACID/ ACCD/ ONGD	SPE/ conventions et projets ONG/ subventions des CCAA
										Au moins 150 organisations société civile sont renforcées pour permettre aux femmes de participer effectivement à la prise de décisions de l'administration.	Nombre de propositions réalisées par des femmes dans les instances de décision	AECID/ AACID/ ACCD/ ONGD	SPE/ conventions et projets ONG/ subventions des CCAA
		Les capacités d'au moins six associations de défense des droits de l'homme, des droits des femmes et des droits des enfants sont renforcées.	Rapports annuels et spécifiques sur les violations des droits humains	AECID/ AACID/ ACCD/ ONGD	SPE/ conventions et projets ONG/ subventions des CCAA								

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel						
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE				
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités
Augmenter les conditions pour un Développement économique inclusif, élargissant les politiques actives d'emploi et la protection sociale	Compétitivité renforcée de l'Économie Sociale et Solidaire et des PME par des institutions et stratégies sectorielles coordonnées.	Augmentation du nombre de PME, TPE/Autoentrepreneurs formalisés et cotisant à la sécurité sociale.	HCP, ANPME, CNSS	0		Promouvoir les opportunités économiques des plus pauvres	Croissance économique inclusive et durable	Mise en œuvre d'un système de concertation et de promotion de l'Économie Sociale dans deux régions du Maroc.	Stratégie d'Économie Sociale et Solidaire dans deux Régions avec Contrat-Programme.	MAES, Acteurs Locaux	AECID, ONGD	SPE, Projets, Conventions d'ONGD, APPD, Microcrédits, FONPRODE
		Augmentation jusqu'à 7,5% en 2020 de la part de l'économie sociale dans la population active.	HCP, CNSS, ODCO, MAES	3%	Un réseau régional de coopératives fonctionne en 2015.				MAES			
		Augmentation à 3,9% en 2020 de participation de l'Économie Sociale au PIB.	HCP, ODCO, MAES, MEF	1,90%	Hausse de 20% de l'activité formalisée (cotisation à la SS) de PME et coopératives dans les régions.				CNSS, ANPME, ODCO			
		Création de XX réseaux de coopératives locaux ou régionaux.	ODCO	En construction	N° de coopératives encadrés, N° de coopératives bénéficiaires de programmes/activités de commercialisation de produits de terroir.				MAES, ODCO			
		Système de qualité conforme aux normes internationales ISO en ANPME, ODCO, CRI, etc. et existence d'un mécanisme de concertation et de suivi.	ANPME, ODCO, CRI, MAES	0	Consolidation du système de commercialisation des coopératives et PME, surtout de femmes, dans deux régions du Maroc, et son inclusion dans le développement économique local.			% d'augmentation du volume d'affaire des PME et des coopératives soutenues.	MAES, Coopératives, PMES, MICIEN	AECID, ONGD		
		Stratégie de distribution des programmes d'appui aux PME.	ANPME					N° de Plans Communaux de Développement qui prennent en compte les besoins de commercialisation des coopératives.	MAES, M Int/DGCL	AECID, ONGD	SPE, Projets, Conventions d'ONGD, APPD	
		Intégration d'un système d'évaluation d'impact et de suivi des programmes d'appui aux PME.	ANPME									
		Stratégie de commercialisation de produits de PME et Coopératives.	ODCO, MAES	0								

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel							
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE					
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités	
Augmenter les conditions pour un Développement économique inclusif, élargissant les politiques actives d'emploi et la protection sociale	Progrès dans des stratégies d'énergies renouvelables et efficacité énergétique pour la création d'emplois innovants et d'économie verte ».	X métiers de « l'économie verte » régularisés et dont la formation est mise en œuvre.	Plusieurs Ministères			Promouvoir les opportunités économiques des plus pauvres	Croissance économique inclusive et durable	Établissement de programmes régionaux de "l'économie verte".	N° de formations spécifiques pour l'insertion professionnelle dans les énergies renouvelables.	MEM, ADEREE, CGEM	AECID, AACID, ONGD	Subventions AACID, Subvention d'ONGD, APPD, Microcrédits	
		X PME ou coopératives contribuent à la création d'emploi en s'adaptant aux besoins de la filière de la stratégie des énergies renouvelables.	MICIEN						N° de contrats dans le cadre des programmes.	MEM, ADEREE, CGEM	AECID, AACID, ONGD	Subventions AACID, Subvention d'ONGD, APPD, Entreprises	
	Politique publique de l'emploi décent, actif & centrée sur les jeunes, avec la protection sociale pour les salariés ayant perdu leur emploi.	Observatoire de l'Emploi fonctionnel en 2014 comme dispositif d'évaluation et d'analyse du marché de travail. Produit son premier rapport en 2016 pour orienter la prise de décision.	MEAS	0					Actions urgentes de la Stratégie de l'Emploi en ce qui concerne l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes en situation d'exclusion.	N° de contrats de première insertion formelle. % d'insertion population en situation vulnérable.	MEAS, BIT, ANAPEC	AECID, ONGD, Entreprises, Syndicats	SPE
										X Inspecteurs du travail formés à la lutte contre le travail informel.	MEAS, BIT, ANAPEC		AT Emploi
		Un système de certification des compétences professionnelles du secteur informel est approuvé.	MENFP, CGEM						Pratiques entrepreneuriales responsables inclus dans la politique publique de l'emploi.	% d'augmentation des entreprises marocaines qui adhèrent au code de RSE.	CGEM, MEAS	AECID, ONGD, Entreprises, Syndicats	SPE, Subventions d'ONGD
										N° d'entreprises passant l'évaluation du code de RSE.	CGEM, MEAS		
	Le système d'attention aux chômeurs avec une indemnité pour perte d'emploi (IPE) fonctionnel en 2014.	MEAS							X métiers certifiés pour leur formalisation	MEAS, ANAPEC	ONGD	Subventions d'ONGD	
									Programme de formation pour la réinsertion professionnelle des chômeurs, avec les acteurs sociaux impliqués.	ANAPEC, Syndicats, CGEM	AECID /MEAS	SPE	

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel							
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE					
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités	
Garantir un accès équitable de la population a services de santé et d'éducation de qualité	L'accès aux soins médicaux et l'organisation des services sont améliorés.	En 2016, 80 nouvelles unités d'urgences médicales de proximité auront été créées.	Rapports du MS	Système d'Information sanitaire (SIS)	Réduction budgétaire possible	Promouvoir des systèmes de cohésion sociale axés sur les SSB	Droit à la santé : Equité & couverture universelle	Le système des soins de santé primaires renforce ses capacités avec la mise en marche d'un Centre de santé (CS) modèle en milieu rural & la création de spécialistes de la santé familiale et communautaire.	Modèle CS défini, 3 CS ont mis en marche le modèle. CS ont mis en marche le modèle.	Modèle certifié par MS, rapport MS	AECID/ONGD	SPE/AP/Subventions ONG	
		En 2016 20 nouveaux SAMU obstétricaux ruraux auront été créés.							En 2016 il y aura 30 médecins diplômés par l'Ecole nationale de santé publique à M, F & C.	Rapport annuel ENS	AECID	SPE/AP	
		En 2016 une filière de formation d'ambulanciers créée à Marrakech, Fès, Rabat et Oujda, ainsi qu'une filière paramédicale de soins d'urgence. En 2016, le programme de formation de santé générale et communautaire aura été mis en œuvre.	Curricula de formation dispensés par les IFCS et la ENS						Les capacités des gestionnaires du système de santé dans les zones d'action de la CE sont renforcées.	300 professionnels du secteur de la santé ont été formés en gestion de santé communautaire .Plan de gestion de district sanitaire approuvé en 2015. Plans de gestion régionale budgétisés & approuvés en 2016.	Rapports délégations provinciales de la santé / Rapports de la DMS/ Rapports DRS/ Concours qualité	AECID /AACID/ONGD	SE/AP / Subventions ONGD
		En 2016 la construction des CHU de Fès, Marrakech et Oujda aura été finalisée.	Attestations d'ouvrage, Inspection directe de nouveaux hôpitaux, CS, SAMU, ambulances						Les services infirmiers améliorent la qualité de leur formation	Modèle certifié par le MS. Rapports du MS . Curricula de formation de l'Institut de Formation aux carrières sanitaires adaptés au système LMD (Bolonia).	Rapport d'activité IFCS. Enquête des usagers-Concours qualité.	AECID/FCSAII/ONGD	SPE/AP/Subventions ONGD
		En 2016, la mise en œuvre d'un SIS basé sur le dossier familial aura été initiée.							Les régions prioritaires améliorent la gestion de leurs ressources humaines & matérielles & affichent une amélioration des infrastructures sanitaires de proximité	Hospital de Ben Karrich réhabilité. Acces aux centres de santé améliorés. 5 Centres de Santé réhabilités.	Suivi des infrastructures . Visites de terrain. Rapports MS.	AECID/AACID/ONGD	SPE, ONGD, Proyectos AACID, Fonprode
		En 2016 les capacités des directions régionales de la santé auront été renforcées.	Rapports du MS sur la qualité de l'attention						La participation communautaire renforçant les capacités des associations & l'institutionnalisation des espaces de participation en matière de santé sont promues.	Un partenariat de collaboration du MS est établi avec les ONG stratégiques du secteur. Les recommandations de la consultation sur le partenariat MS-ONG sont mises en œuvre.	Rapports MS/Rapports ONGD	ONGD	Subventions ONGDs

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel						
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE				
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités
Garantir un accès équitable de la population a services de santé et d'éducation de qualité	Renforcement de la santé maternelle & infantile.	Réduction de la mortalité maternelle à 60/105 nv en 2015.	Rapports du HCP sur l'avancée de la réalisation des OMD	112/100000		Promouvoir des systèmes de cohésion sociale axés sur les SSB	Droit à la santé : Equité & couverture universelle	Le programme de reduction de la mortalite maternelle et infantile dans les regions prioritaires de la CE est renforcé, en integrant les principes de équité et qualité et renforçant les capacités du MS pour sa mise en place	Plan stratégique régional budgétisé pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. % de réduction de la mortalité dans les régions d'intervention.	Plan stratégique régional inscrit au budget pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. % de réduction de la mortalité dans les régions d'intervention.	AECID/AACID /ONGD	SPE, Multilateral ONGD, Projets AACID
		Reduction de la mortalité infantile à 20/1.000 nv en 2015.		28,8/100 nv					100% des structures d'accouchement en milieu rural ont été auditées & ont obtenu le niveau 2 de certification.	Rapports DRS et Rapport annuel du MS.		
	Promotion de la santé des populations à besoins spécifiques.	En 2016 le circuit d'accueil des mineurs et femmes victimes de violence aura été formalisé.	Rapports délégations provinciales							Amélioration de la qualité des soins médicaux aux victimes de violence basée sur le genre et à l'encontre des enfants	Protocole de soins aux victimes instauré dans l'E2C dans les zones d'action d'intervention de la CE.	Rapport d'activité du District.

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel						
						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE				
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités
Garantir un accès équitable de la population a services de santé et d'éducation de qualité	Elaboration de la stratégie de l'E2C (Ecole de la deuxième chance) & renforcement des mécanismes de lutte contre l'abandon scolaire.	100% des écoles dotées de cellules actives de veille d'abandon scolaire.	Rapports MENFP, Rapports AREF			Promouvoir des systèmes de cohésion sociale axés sur les SSB	Droit à une éducation de base de qualité pour toutes & pour tous	Les Directions régionales de l'Éducation (AREF) des 3 régions du Nord et du SMD mettent en œuvre la nouvelle stratégie d'éducation non formelle pour la prévention de l'abandon scolaire et la réinsertion.	Nombre d'enfants en situation d'abandon qui réintègrent l'enseignement formel l'E2C dans les régions d'intervention..	Rapports ONG participantes. Données MENFP	AECID, ONGD	SPE, Subventions ONGD, Fonprode
		66.000 enfants intègrent l'enseignement formel ou la FP en el période 2013-2016.	Rapports DENF. Rapports FP						% de hausse des enfants qui accèdent à la FP après l'E2C dans les régions d'intervention.	Rapports ONG participantes. Données MENFP	AECID, ONGD	SPE, Subventions ONGD
		% de réduction du taux d'abandon dans le primaire et les collèges : Objectif 2016 : Primaire : 2,1 / Collèges : 7,4.	Rapports MENFP						Le taux d'abandon scolaire (à travers la permanence dans le système formel ou la FP) a été réduit de 25% dans les 3 régions d'intervention.	Fiches de suivi Rapports des collèges, bulletins scolaires	AECID, ONGD	Subvención ONGD, Fonprode
									Un guide d'action pour la participation des associations de parents d'élèves est approuvé, ainsi qu'un guide de référence pour les syndicats d'enseignants dans la lutte contre l'abandon et opérationnel en 2016 dans les 3 directions régionales de l'éducation.	Guide présenté & rapports annuels de suivi	ONGD	Subvention ONGD
								40 écoles avec infrastructure d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans la région Souss Massa Draa.	Rapports de l'Agence hydraulique du SMD et du MENFP. Photos et notes des visites	AECID	SPE	

ANNEXE 3. CADRE DE RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

Impact sur le Pays						Niveau Opérationnel						
Impact sur le Pays						Corrélation P.D		Corrélation avec les PO des différents acteurs de la CE				
OBJECTIF (PND /ERP/PPSS) (IMPACT)	R.D du pays (PND/ERP/PPSS) auxquels contribue la CE (EFFETS LP)	INDICATEURS (avec objectif)	S.V	Ligne de base	RISQUES	O.E DU PD	LIGNE D'ACTION	R.D de la CE (EFFETS MP)	INDICATEUR avec objectif	S.V	Acteurs CE	Instruments Modalités
Garantir un accès équitable de la population a services de santé et d'éducation de qualité	Elaboration de la stratégie de l'E2C (Ecole de la deuxième chance) & renforcement des mécanismes de lutte contre l'abandon scolaire.	% de réduction du taux d'abandon dans le primaire et les collèges : Objectif 2016 : Primaire : 2,1 / Collèges : 7,4.	Rapports MENFP			Promouvoir des systèmes de cohésion sociale axés sur les SSB	Droit à une éducation de base de qualité pour toutes & pour tous	Les Directions régionales de l'Education (AREF) des 3 régions du Nord et du SMD mettent en œuvre la nouvelle stratégie d'éducation non formelle pour la prévention de l'abandon scolaire et la réinsertion.	Nombre d'écoles des régions du Nord et du SMD que disposent d'un projet éducatif (PE) adapté à la lutte contre l'abandon scolaire comprenant l'appui aux cellules de lutte contre la violence & la médiation avec l'entourage familial & communautaire.	Fiches de diagnostic, recommandations et conclusions des observatoires. PE financés & mis en marche. Fiches de médiation des élèves. Rapports des assistants sociaux du centre.	ONGD	Subvention ONGD
				Mise en œuvre d'un programme d'appui pédagogique pour la lutte contre l'abandon scolaire.	Programme de formation. PV des formations, listes des enseignants bénéf. Rapports des centres scolaires				ONGD, AECID	SPE, Subventions ONGD		
				Un circuit alternatif à l'éducation formelle renforçant les lignes de l'ENF est institutionnalisé (incluant la formation préprofessionnelle par apprentissage).	% d'enfants qui passent par le circuit & obtiennent un certificat professionnel.				Stratégie du MENFP relative à l'ENF	AECID, ONGD	SPE, Subventions ONGD	
				Capacités du système de formation par apprentissage renforcées & adaptées au marché du travail	Trois nouvelles filières de Formation par apprentissage mises en œuvre dans les entreprises.				Rapports des entreprises	AECID, ONGD/Emplas	SPE, Subventions ONGD/Appui budgétaire	
	Le modèle d'école atelier est intégré dans le modèle éducatif des Centres de formation par apprentissage.	Planification officielle de la FP (MENFP).	AECID		SPE/Appui budgétaire							
	Augmentation des certifications accréditées par le Ministère pour l'adaptation au marché du travail.	Accrédit. des certifications	AECID/ONGD		SPE/AP/Subventions ONGD							
	% de hausse des titulaires de la FP par apprentissage qui accèdent au marché du travail.	Statistiques des CFA	AECID/ONGD/Entreprises		SPE/Subvention ONGD							
	L'insertion socio-professionnelle des jeunes en situation d'abandon scolaire ou non diplômés a augmenté.	XX Centres de formation par apprentissage et nombre de CFA en entreprises mis en œuvre.	Rapports MENFP. Rapports entreprises									